

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 46 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 14<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 19 Octobre 1961.

#### SOMMAIRE

1. — Rappels au règlement (p. 2641).  
MM. Jean Valentin, Khorsl, le président.
2. — Loi de finances pour 1962 (discussion générale et première partie). — Discussion d'un projet de loi (p. 2642).  
MM. Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques ; Marc Jacquet, rapporteur général ; Paul Reynaud, président de la commission.  
Suspension et reprise de la séance.  
Discussion générale : MM. Lemaire, Leenhardt, Jean Valentin, Ballanger.  
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 2662).

**PRESIDENCE DE M. EUGENE-CLAUDIUS PETIT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

\* (2 f.)

— 1 —

#### RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Jean Valentin.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Valentin, pour un rappel au règlement.

**M. Jean Valentin.** Monsieur le président, au nom de mes amis libéraux et très certainement aussi au nom de tous les membres de cette assemblée, je m'étonne qu'au moment où se présentent de nombreuses et pénibles échéances et où le pays rencontre beaucoup de difficultés, on laisse décrier le Parlement.

Il est fait état dans la presse de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Il serait bon que la présidence de l'Assemblée informe le grand public du mécanisme de cette indemnité, mécanisme du reste constitutionnel.

J'ai simplement tenu à vous alerter, en m'étonnant que la présidence ne se soit pas souciée de défendre les intérêts du Parlement en la circonstance. (Applaudissements.)

**M. le président.** Monsieur Valentin, je vous avoue né pas très bien comprendre cette sorte d'intexpellation à la présidence, car le mécanisme de l'indemnité parlementaire a été maintes fois expliqué dans les journaux. Je ne comprends pas pourquoi, à l'occasion de certains articles qui paraissent de

temps à autres sur le Parlement — car il faut bien dénigrer de temps en temps — une interpellation de ce genre est adressée à la présidence.

Cela dit, je prends acte de votre déclaration qui sera transmise, comme il se doit, à qui de droit.

**M. Sadok Khorsi.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Khorsi pour un rappel au règlement.

**M. Sadok Khorsi.** Monsieur le président, je ne suis pas un spécialiste des rappels au règlement. C'est pourquoi je demandrai votre indulgence ainsi que celle de mes collègues.

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons été surpris ce matin de voir figurer nos noms sur la liste des parlementaires ayant assisté à la séance d'hier soir et ayant participé aux votes, alors que nous n'avons pas assisté à cette séance.

Je sais que l'Assemblée dispose d'un système de votation perfectionné, mais je ne comprends pas qu'il permette tant de fantaisies.

D'autre part, au cours de la séance d'hier après-midi, plusieurs présidents de groupe sont intervenus pour demander qu'un débat soit ouvert à la suite des manifestations qui ont eu lieu avant-hier. Une suspension de séance est intervenue, et M. le garde des sceaux nous a avisés qu'il allait informer le Gouvernement et demander un débat. Je crois d'ailleurs que certains chefs de groupe avaient demandé un débat aussi large que possible afin que tout le monde puisse s'exprimer.

Or le feuillet ne prévoyait pas de séance de nuit. Je ne comprends donc pas que le Gouvernement ait fait, en séance de nuit, une déclaration très rapide, sans débat, alors que les chefs de groupe avaient demandé un débat pour que tout le monde pût s'exprimer.

Un de nos collègues avait signalé à M. le président que les parlementaires musulmans étaient l'objet, de la part de la police, des mesures que vous connaissez, et M. Chaban-Delmas avait répondu qu'il allait prendre les dispositions nécessaires pour assurer notre protection. Jusque-là nous avons décidé de ne plus siéger en séance de nuit.

Le Gouvernement aurait pu faire aujourd'hui sa déclaration, qui nous intéressait au premier chef. Mais il a profité d'une séance de nuit, où les députés musulmans ne seraient pas présents, pour intervenir.

D'autre part, émus au premier titre par les mesures discriminatoires prises à l'encontre des Musulmans résidant en métropole, nous avons formé une délégation pour rencontrer M. le ministre de l'intérieur. Mais, depuis quinze jours, celui-ci refuse de nous recevoir.

Je suis persuadé que si l'on nous avait donné audience et si l'on avait assoupli les mesures prises à l'encontre des Musulmans, il n'y aurait pas eu de manifestation, car vous savez pertinemment, malgré tout ce qui a été écrit dans la presse, que ces manifestations sont la conséquence des mesures draconiennes, voire discriminatoires, prises à l'égard des Musulmans.

Nous nous sommes inquiétés de ce problème; nous sommes intervenus et avons posé des questions écrites qui sont demeurées sans réponse.

Or la déclaration faite hier par M. le ministre de l'intérieur ne pouvait pas convaincre cette assemblée, elle a plutôt contribué à jeter de l'huile sur le feu.

Aussi, nous sommes persuadés que de telles manifestations ne pourraient plus se reproduire si l'Assemblée intervenait auprès du Gouvernement pour qu'il apaise les esprits et assouplisse les mesures prises à l'encontre des Musulmans.

**M. le président.** Monsieur Khorsi, vous avez fait appel à la bienveillance de la présidence parce que, avez-vous dit, vous n'êtes pas un spécialiste du rappel au règlement. Je crois que vous avez bénéficié de cette bienveillance puisque vous avez d'abord fait un rappel au règlement à propos de votre vote inattendu et que vous avez, ensuite, présenté, au moins schématiquement, l'argumentation que vous auriez exposée au cours d'un débat que vous souhaitiez et qui ne s'est pas produit.

Sur le premier point, je me bornerai à vous faire observer que chaque parlementaire dispose de deux moyens pour éviter que l'on vote à sa place: ou bien se faire mettre en congé si, pour une raison impérieuse, il ne peut assister à la séance, ou bien emporter sa clé avec soi.

Quant au reste de votre déclaration, M. le Premier ministre, qui est aujourd'hui au banc du Gouvernement, l'a entendu, si bien que vous ne pouviez pas vous adresser plus directement à lui que vous ne l'avez fait.

Je ne crois donc pas devoir prolonger davantage ce propos puisque vous avez amplement satisfaction. Je souligne simplement qu'il est dans les prérogatives du Gouvernement de choisir la forme de sa déclaration à l'Assemblée nationale, et qu'il peut la faire à son choix avec ou sans débat.

Hier, le représentant du Gouvernement à la conférence des présidents qui s'est tenue à dix-neuf heures a informé la conférence de l'intention du Gouvernement de faire dans la soirée même une déclaration sans débat, ce qui a rencontré l'approbation des chefs de groupe, qui ont préféré, répondant au désir exprimé par l'Assemblée l'après-midi, une déclaration immédiate qui permette d'apporter à l'Assemblée au moins une information officielle.

Quant au fond de votre déclaration, il ne m'appartient pas d'y répondre, mais M. le Premier ministre a pris note de vos propos et c'est à lui qu'il appartient d'y donner éventuellement une suite.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1962 (DISCUSSION GENERALE ET PREMIERE PARTIE)

### Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1962 et la discussion des articles de la première partie (N<sup>os</sup> 1436-14445).

La parole est à M. Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques. (Applaudissements au centre, au centre gauche, à gauche et sur quelques bancs à droite.)

**M. Wilfrid Baumgartner,** ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, l'homme d'action que je suis ou que je crois être, en tous cas le praticien, en tous cas le pragmatique, se trouve depuis plusieurs jours confiné dans le moule restreint des idées, j'entends des idées économiques et financières qui sont, par définition, fort simples et même, oserai-je dire, élémentaires.

Je n'en suis pas moins heureux d'ouvrir ce débat budgétaire qui demeure le symbole des prérogatives du Parlement et qui doit être, en même temps, le témoignage de son efficacité.

Ce débat commence, une fois encore, à l'heure dite, jour pour jour à la même date que l'an passé. Le Gouvernement a accompli de valeureux efforts pour que la commission des finances de votre assemblée d'abord, l'Assemblée elle-même ensuite, soient saisies en temps utile de tous les documents et de toutes les informations nécessaires et, de son côté, la commission des finances, grâce à l'autorité de son éminent président, grâce au dévouement de son rapporteur général, dont je salue ici le très remarquable rapport, vous a présenté des éléments d'appréciation qui, je n'en doute pas, emporteront dans l'ensemble votre adhésion aux propositions du Gouvernement, que par la suite, j'espère, le Sénat voudra bien accepter aussi.

Ainsi, pour la troisième fois consécutive, le budget de la France aura été adopté en temps utile, et vous savez fort bien, par l'expérience du passé, comme par les constatations du présent, ce que cela signifie en France et à l'étranger pour le crédit de l'Etat et pour celui de la nation.

Ce nouveau budget, je n'ai pas caché, soit lors de mes auditions devant les commissions des finances des deux Assemblées, soit dans des déclarations à la presse, que son élaboration et surtout sa mise en équilibre avaient été un peu plus difficiles que l'an passé. C'était d'ailleurs chose depuis longtemps prévue. Cependant, je crois aussi pouvoir dire, sans prêter à trop de contestations, que le résultat auquel nous avons abouti s'avère honorable.

La masse des recettes et des dépenses demeure au même pourcentage par rapport au revenu national que pour l'exercice passé et le découvert maintenu dans la limite de 7 milliards de nouveaux francs accuse même, au regard du même revenu national, une légère réduction.

C'était là une des conditions essentielles de la continuité de la politique économique et financière du Gouvernement. Non pas que le chiffre de découvert ainsi fixé ait en soi une valeur fatidique, mais dans une période comme celle que nous vivons, sur le plan économique, et qui est marquée par le plein emploi, une certaine rigueur budgétaire s'impose, de l'avis de tous les experts et de toutes les autorités, et je dois dire qu'une rigueur peut-être plus accentuée, dans des circonstances de ce genre, est observée par d'autres pays.

Comment l'équilibre a-t-il été obtenu ?

Une fois de plus vont se poser devant vous le problème des recettes et celui des dépenses et aussi, bien que ce sujet soit plus rarement discuté dans les assemblées, le problème des emprunts.

Touchant les recettes, je crois pouvoir dire d'abord que nos évaluations ont été raisonnables. Chacun de vous sait — et en tout cas la commission des finances le sait parfaitement — que les évaluations que nous avons établies pour le budget de 1961 ont été vérifiées à l'épreuve des faits, que nous avons même enregistré, par rapport à ces prévisions, des plus-values plus importantes que celles que nous avons constatées au cours de l'exercice précédent.

Les évaluations de recettes pour 1962 ont été faites sur la base du rendement effectif des impôts. Nous n'avons toutefois retenu dans nos calculs qu'une part des plus-values acquises et, si nous avons apprécié le rendement fiscal du produit national à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an passé, nos évaluations demeurent, semble-t-il, aussi sérieuses que celles que nous avons inscrites dans le précédent budget.

Quant à la politique fiscale, j'ai déjà indiqué devant la commission des finances que, pour faire face au flot montant des dépenses, nous avons été amenés à renoncer à certains dégrèvements retenus antérieurement par le Parlement, contre l'avis, ou du moins malgré les réserves formellement exprimées par le Gouvernement.

C'est ainsi qu'au lieu d'aboutir, comme un texte l'avait prévu, à la suppression complète de la taxe complémentaire pour le prochain exercice, nous vous proposons, et la commission des finances a bien voulu ratifier cette proposition, de rétablir ladite taxe, bien qu'à un taux un peu plus faible : 6 p. 100 au lieu de 8 p. 100.

En revanche, nous avons maintenu le plan d'allègement approuvé l'an passé par la presque unanimité de l'Assemblée en ce qui concerne la surtaxe progressive, et nous restons par conséquent fidèles à la ligne de conduite que nous avons antérieurement définie devant vous.

Nous avons dans le même temps proposé dans la loi de finances plusieurs dispositions secondaires, mais significatives, ayant trait au renforcement du contrôle de l'impôt.

Enfin, nous vous demandons, dans un esprit de justice, d'accepter une imposition des plus-values foncières, qui ont été si considérables dans la période récente, à la faveur même de notre développement.

Voilà pour les recettes.

Quant aux dépenses, elles se présentent, je le reconnais franchement, en forte augmentation et, du point de vue du ministre des finances, probablement en trop forte augmentation.

A vrai dire, l'accroissement global est de 8 p. 100, en regard d'une progression de 7 p. 100 du produit national calculé selon la tradition budgétaire. La différence, apparemment, n'est pas très considérable. Elle est cependant significative.

L'augmentation des dépenses résulte essentiellement du gonflement, souhaité d'ailleurs par le Parlement, des dépenses ordinaires civiles. Quand on examine, dans leurs lignes générales les différents budgets de dépenses, on relève que les dépenses de fonctionnement proprement dites croissent d'un exercice à l'autre de 16 p. 100, pourcentage important, les dépenses de caractère militaire connaissant par ailleurs une moindre progression.

Quant aux dépenses civiles d'équipement nous ne notons qu'une augmentation de 3 p. 100 des crédits de paiement, ce qui est, pour une large part, la conséquence des retards — dont on a beaucoup discuté ici — dans l'emploi des autorisations de programme, retards qu'il ne faudrait pas imputer entièrement aux administrations responsables et qui tiennent notamment aux difficultés et aux délais inhérents à la mise en œuvre de certains travaux. J'estime accessoirement que ces retards pèsent — et j'y reviendrai — sur le futur de la trésorerie.

Mais si, cette année, les crédits de paiement n'accusent qu'une légère diminution sur ceux du précédent exercice, en revanche, les autorisations de programme sont maintenues par le Gouvernement à la cadence d'augmentation antérieurement atteinte.

Elles s'accroissent de 13 p. 100 d'une année à l'autre, ce qui marque notre volonté de préparer l'avenir économique du pays en assurant la transcription budgétaire du contenu du quatrième plan.

Au total, dans la balance des dépenses et des recettes pour l'ordinaire, c'est-à-dire pour les éléments de caractère définitif — pour reprendre la terminologie actuellement en vigueur — apparaît un déséquilibre d'un peu plus d'un milliard de nouveaux francs. Déjà, l'an dernier, nous avions constaté, sur ce plan, un déficit de l'ordre de 300 millions de nouveaux francs. J'en avais tiré une indication de prudence. Je ne puis que la

renouveler devant vous, et plus fortement encore, au vu du chiffre que je viens de mentionner.

Toutefois, la situation d'ensemble du budget qui vous est présentée n'en est pas pour autant compromise.

En effet, nous enregistrons, sur l'extraordinaire, sur les dépenses de caractère non définitif, une compensation due notamment à la réduction de certaines consolidations.

Les crédits du fonds de développement économique et social demeurent, pour leur part, inchangés par rapport à 1961. Il ne faudrait pas en conclure à une stabilisation de l'effort d'investissement dans ce secteur. On doit en effet considérer l'effort d'ensemble à accomplir par les entreprises nationales. Pour celles-ci, l'augmentation des programmes d'une année à l'autre se situe au pourcentage considérable de 24 p. 100, ce qui entraînera de la part de ces entreprises un recours légèrement accru au marché financier, à concurrence d'environ 500 millions de nouveaux francs.

J'en viens ainsi à la politique d'emprunt. Vous savez quelle a été notre ligne de conduite dans ce domaine. Nous nous sommes efforcés d'obtenir qu'à la faveur du redressement effectué le marché français contribuât davantage, et à un moindre coût, à nos efforts de développement et d'équipement.

Nous avons donc réservé son accès, au cours des deux dernières années, aux seuls emprunts d'équipement, soit des collectivités publiques, soit des entreprises privées. Non seulement les taux d'émission ont été fortement réduits par rapport à ceux qui étaient pratiqués quelques années auparavant, mais les montants placés sont allés croissant. Aucun emprunt, depuis janvier 1960, n'a connu l'insuccès. Tous ont été placés, et beaucoup au-delà de ce qui était demandé, l'épargne manifestant ainsi le rétablissement de sa confiance.

A côté du marché financier, le marché monétaire, largement approvisionné, à la fois par la renaissance de l'épargne et par les excédents de la balance des paiements, nous a permis de faire face sans difficulté au découvert budgétaire limité à 7 milliards de nouveaux francs.

On pouvait se demander s'il n'eût pas été utile de procéder, pour diminuer ces liquidités abondantes — à un grand emprunt de consolidation — et vous savez que plusieurs organismes internationaux nous y engageaient. Nous n'en avons pas jusqu'à présent jugé ainsi. Le placement d'un grand emprunt de consolidation requiert des conditions de tous ordres dont certaines — techniques — sont assurément remplies, mais dont d'autres — politiques — sont plus incertaines.

Cependant, nous avons commencé, à défaut d'un tel emprunt, à procéder à un aménagement de la dette flottante, et c'est à cette fin que nous avons émis depuis quelques mois de nouvelles séries de bons qui comportent pour le Trésor des échéances moins rapprochées, et qui lui assurent, par conséquent, une plus grande sécurité. Je puis indiquer que le succès de ces nouvelles émissions ne se dément pas.

Au total, par conséquent, le Trésor demeure suffisamment à l'aise. J'avais exposé toutefois devant les commissions des finances que plusieurs hypothèques pesaient sur lui. J'en avais mentionné principalement trois.

La première tenait à la charge au moins d'une partie de nos dettes extérieures que nous avions tout intérêt à rembourser. Ce remboursement, sur lequel je reviendrai, a été effectué.

La deuxième hypothèque résultait des concours que notre situation monétaire restaurée nous conduisait à consentir, par le truchement du fonds monétaire international, à des pays étrangers. Là encore, l'essentiel de ces concours a maintenant été réalisé, et la trésorerie a supporté ce fardeau sans encombre.

Il reste les reports de crédits, dont on a beaucoup parlé, qui représentent eux aussi une hypothèque pour les années futures mais dont la matérialisation ne sera que progressive et qui ne constitue pas, à mon avis, un problème trop préoccupant pour l'année 1962.

Dans le temps même où la trésorerie faisait face à toutes ces charges, elle a accepté de réduire d'une certaine manière ses ressources dans un souci de bonne gestion et d'économie en abaissant ce que l'on appelle dans notre organisation du crédit les planchers de bons du Trésor.

Vous savez que les organismes financiers sont tenus de souscrire en bons du Trésor une part de leurs dépôts; cette part avait été portée, dans des moments difficiles, jusqu'à 25 p. 100 du montant des dépôts. En deux étapes, nous l'avons réduite d'abord de 25 p. 100 à 20 p. 100, à la fin de l'année dernière, et ensuite de 20 p. 100 à 17,5 p. 100 au cours du premier trimestre.

Au total, la gestion de la trésorerie est demeurée saine, malgré les charges supportées. Et je puis signaler que, parallèlement,

lement, le poids total de la dette publique, loin d'augmenter au cours des dernières années, a eu plutôt tendance à diminuer. Compte tenu des avances — récupérables — consenties à diverses collectivités, l'endettement net de la nation est aujourd'hui plus faible qu'il y a deux ans, non seulement par rapport au revenu national, mais en valeur absolue. Nous pourrions en discuter d'une manière plus approfondie quand viendra devant l'Assemblée le budget des charges communes.

Mesdames, messieurs, sur la base de cette santé financière retrouvée et jusqu'à présent maintenue, la confiance dans le franc ne se dément pas sur le marché des échanges. L'an passé, j'avais pu déjà, devant l'Assemblée nationale, annoncer les résultats satisfaisants obtenus dans ce domaine : ils sont plutôt meilleurs cette année.

Nos réserves, sur lesquelles j'ai eu l'occasion, notamment lors du débat sur la politique générale qui a ouvert votre session, de fournir quelques précisions que je croyais utiles quant à leur caractère de bien commun non partageable et quant à la garantie qu'elles représentent de notre activité et de notre plein emploi, ont continué à se reconstituer.

Elles approchent, comme vous le savez, 3 milliards de dollars. Et, s'il est vrai que le rythme des rentrées doit normalement se ralentir au cours des prochains mois, comme il s'est déjà ralenti en septembre, c'est simplement parce que nous avons mis à la disposition d'autres pays, comme je le disais tout à l'heure, des avances en francs dont l'emploi diminue naturellement le rythme de nos rentrées.

Quoi qu'il en soit, nous serions en droit d'ajouter au montant de nos réserves, précisément celui de ces avances que nous pouvons récupérer auprès du fonds monétaire, et aussi le montant de l'or que nous avons apporté en souscription au même organisme international.

Même en ne tenant pas compte de ces éléments, l'ensemble de nos réserves, à la fin du mois de septembre, dépassait l'ensemble de nos dettes d'un milliard de dollars alors que je vous annonçais l'an dernier, à la même date, avec quelque satisfaction, que nous étions en voie de parvenir à l'équilibre entre nos avoirs et nos dettes. (Applaudissements à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.)

Il faut préciser que, dans l'intervalle, nous avons apuré, comme je l'ai déjà mentionné, la totalité de nos dettes extérieures à court et à moyen terme, qui ont été définitivement remboursées au début du mois d'août. Seules subsistent, par conséquent, dans nos engagements extérieurs, les dettes consolidées, les dettes de guerre envers les Etats-Unis et accessoirement le Canada.

Le renforcement de nos réserves a été la conséquence de l'évolution favorable de la balance des paiements. Ici encore les chiffres sont très significatifs. La balance des paiements en 1959 s'est soldée par un excédent d'un milliard de dollars, et cela était je dirai naturel après une dévaluation réussie. Nous avons encore eu 500 millions de dollars d'excédent en 1960. Tout porte à penser que nous aurons de nouveau pour 1961 un excédent d'un milliard de dollars.

Sur tous les postes de la balance, nous enregistrons en effet des améliorations. Non pas tellement sur le poste des investissements extérieurs, des apports de capitaux de l'étranger, qui ont préoccupé, je le sais, à divers moments, un certain nombre d'entre vous. Quant à la nature de ces investissements, je crois que l'Assemblée peut avoir tous apaisements. Les investissements proprement boursiers, les plus instables, n'en représentent qu'une fraction mineure. La majeure partie est constituée par des investissements industriels, donc de caractère plus définitif. Au total leur volume se présente au moins en équilibre par rapport à l'exercice précédent, sinon en augmentation.

Le poste du tourisme prête à la même constatation. Pour les six premiers mois de l'année, nous avons un excédent de recettes supérieur à celui de l'année passée.

Mais, bien entendu, c'est surtout de la balance commerciale que dépend en définitive l'équilibre de la balance des paiements. Or, ici également, nous n'avons pas de mauvais chiffres.

La couverture des importations par les exportations d'une année à l'autre est passée du coefficient 95 au coefficient 102. C'est dire que nous avons un excédent net et qui est supérieur dans la réalité en raison des modes de calcul différents des valeurs à l'importation et des valeurs à l'exportation.

Ces résultats sont d'autant plus appréciables que nous enregistrons dans le même temps une nouvelle augmentation du volume du commerce extérieur. Le volume du commerce extérieur avait augmenté de 1959 à 1960 d'environ 15 p. 100. Il a encore augmenté de 10 p. 100 depuis le début de la présente année.

D'autre part, nous enregistrons aussi des améliorations de structure. C'est ainsi qu'à l'importation on constate un accrois-

sement des achats de matières premières et de biens d'équipement, et qu'à l'exportation on constate une augmentation, encore modeste, des ventes de biens d'équipement et une augmentation, beaucoup plus importante, des ventes de produits finis.

Ces progrès, je crois pouvoir le dire, méritent d'autant plus d'être notés que, parallèlement, nous avons poursuivi, dans les lignes directrices de notre politique commerciale, un effort systématique de libération des échanges et d'ouverture sur l'étranger.

Nous avons pratiquement achevé cette année, après une série d'étapes mesurées, la suppression de tout contingent d'importation vis-à-vis des principaux Etats du monde libre. D'autre part, nous avons continué, pour des fins extérieures et aussi pour des fins intérieures, d'abaisser nos droits de douane.

Non seulement nous avons franchi les étapes qui étaient prévues par le traité de Rome, mais nous les avons, en dernier lieu, devancées. Dès le mois de mars, nous avons procédé à un abaissement des droits en devant nos obligations. Et cet abaissement, nous l'avons achevé à la date du 15 septembre, plus de trois mois avant l'échéance du Marché commun. Je parle du Marché commun, mais je rappelle que ces réductions de droits n'ont pas bénéficié seulement à nos partenaires des Six, mais à l'ensemble des membres de l'O. E. C. E.

La contrepartie de cette politique libérale et de ce succès indiscutable dans le domaine des finances extérieures est que naturellement la France se trouve aujourd'hui dans une dépendance plus grande que précédemment par rapport à l'évolution économique du monde. Le volume du commerce extérieur, qui ne représentait en 1957 que 13 p. 100 de notre produit national brut, en représente aujourd'hui 16 p. 100. C'est pourquoi — et je passe ici au chapitre de l'activité intérieure — nous devons être très attentifs aux fluctuations de la conjoncture internationale ; M. le rapporteur général y a d'ailleurs fait de très utiles allusions dans le rapport dont je l'ai déjà complimenté.

Sur l'évolution économique internationale, vous comprendrez que je me montre assez prudent. Cependant, il ne me semble pas actuellement que l'Europe dans son ensemble connaisse un ralentissement marqué d'activité. Il y a, certes, ici et là, des perspectives un peu moins brillantes, par exemple en Allemagne ; mais les experts allemands sont toujours eux-mêmes fort prudents et, jusqu'à présent, leur prudence a plutôt été démentie par les faits.

En sens inverse, nous constatons que du côté des Etats-Unis, grâce aux efforts accomplis depuis six mois, une certaine reprise se manifeste.

Le climat n'est donc pas mauvais, comme l'a écrit M. le rapporteur général, en ce qui concerne le proche avenir. Evidemment, des facteurs de caractère politique peuvent, le cas échéant, exercer sur l'investissement notamment, une influence modératrice. Je ne pense pas que cela aille très loin.

En tout cas, si je compare mon état d'âme présent à celui dans lequel j'étais l'an dernier à la même époque, je me déclarerai plutôt moins préoccupé qu'au moment où l'Amérique connaissait de toute évidence une phase de ralentissement des affaires.

Pour ce qui est de la France, c'est un fait évident que nous sommes au plein emploi. Cela n'est pas d'ailleurs sans nous poser bien des problèmes. Mais retenons d'abord, avec une relative satisfaction, que les prévisions du plan intérimaire, que j'avais exposées devant vous il y a près de deux ans, se trouvent dans l'ensemble vérifiées.

Sur le succès global du plan, compte tenu de l'avance prise dans sa première année, il n'y a pas place pour le doute. Sur la réalisation des objectifs de 1961, l'année n'étant pas finie, il subsiste encore une légère incertitude. Mais, compte tenu de l'évolution saisonnière des indices, compte tenu du fait que ces indices — je parle de ceux de la production industrielle — ont atteint dans l'été leur plus haut niveau, compte tenu des informations qui me parviennent, je crois que, si même nous n'atteignons pas très exactement le coefficient de cinq et demi pour cent d'augmentation du produit national brut qui était prévu pour chacune des deux années 1960 et 1961, nous n'en serions pas très loin, et, dans ce domaine des prévisions planifiées, on ne peut exiger trop de précision mathématique.

Je comprends cependant que la commission des finances ait, dans ce domaine, marqué quelques réserves. Ce sont des réserves sages. Les commissions des finances ont, moins que les ministres, le droit de se tromper. Entre ces deux moitiés de Dieu que distinguait Victor Hugo, elles sont plutôt du côté du pape que du côté de l'empereur. (Sourires et applaudissements.)

Mesdames, messieurs, en ce qui concerne les investissements, je me permettrai, sans chercher querelle à M. le rapporteur

général, de lui dire cependant que, dans les chiffres avancés dans son lumineux rapport, le fait d'avoir additionné les investissements civils et les investissements militaires a abouti à un pourcentage moyen qui n'est pas spécialement de mon goût. (*Sourires.*) Je crois qu'il aurait été plus naturel, parlant d'équipements productifs, de retenir les seuls investissements civils, pour lesquels il aurait abouti à des pourcentages bien plus élevés.

Si je considère les statistiques qui me sont régulièrement fournies, je constate que, par rapport aux prévisions du plan, nous sommes parvenus, tant en équipements publics civils qu'en équipements privés, à des pourcentages plus élevés que ceux qui avaient été initialement avancés, et nous devons nous en réjouir.

Moins de satisfaction, naturellement, se manifeste dans le domaine de la consommation, des prix et des revenus. J'ai déjà dit que ce budget consacrait cependant une part considérable de nos ressources aux dépenses de consommation.

Quant aux prix, leur évolution a été très soigneusement analysée par M. Marc Jacquet. Il est certain que depuis le mois d'août la tendance a indiscutablement changé — ce n'était pas le cas il y a trois mois encore, et nous avions pour le premier semestre de l'année une pleine stabilité — et l'analyse révèle qu'elle a changé sous la double influence de facteurs saisonniers et de facteurs politiques.

De facteurs saisonniers, parce que, chaque année, à pareille époque, se posent des problèmes, plus ou moins accentués par les variations climatiques, concernant les fruits, les légumes ou d'autres produits.

De facteurs politiques aussi — j'entends de politique économique — au premier chef desquels se place cette sorte de transfert qui a été opéré au bénéfice de l'agriculture, par une majoration, un peu plus forte que prévue, de l'ensemble des prix agricoles.

Indiscutablement nous sommes en train de franchir une étape de hausse des prix, mais une étape que, pour ma part, je veux croire définitive, et dont je crois aussi qu'il ne faut pas exagérer l'importance. De nombreux articles ont paru à cet égard dans la presse — un peu trop nombreux à mon avis — où je discerne parfois un peu plus que le souci d'informer la ménagère. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je crois vraiment que, l'effort du Gouvernement aidant, nous pourrions, après cette étape de hausse, maintenir les prix dans des limites raisonnables.

Je m'empresse de préciser que si un certain nombre de rajustements de tarifs ont été envisagés en vue d'équilibrer l'exploitation de divers services, le Gouvernement a cependant limité ces chefs de hausse autant qu'il était possible.

En fait et pour l'imminent, la principale augmentation envisagée est celle des tarifs voyageurs de la S. N. C. F. Mais il n'est pas question, par exemple, d'augmenter le prix de l'électricité.

Quoi qu'il en soit cette évolution récente va entraîner un décrochement du S. M. I. G.

Du point de vue social, on peut s'en réjouir puisque pour un nombre relativement limité de travailleurs cela signifiera un rajustement légitime de leurs rémunérations.

Je rappelle au surplus que ces ajustements du S. M. I. G. n'ont pas été tellement nombreux au cours des années récentes : il y en a eu un au 1<sup>er</sup> novembre 1959, un en 1960 et un maintenant, avec un décalage de plus d'un an.

D'autres problèmes se posent touchant l'ensemble des rémunérations, des problèmes sur lesquels j'aurai sans doute l'occasion de répondre aux orateurs inscrits dans la discussion générale.

Mesdames, messieurs, je connais assez bien le sujet dont on dispute, je sais quelles sont les aspirations de chaque catégorie sociale, aspirations qui très naturellement sont à la mesure du progrès.

Je dois cependant constater que pour la période de trois ans qui vient de s'écouler, les salaires ont augmenté, en moyenne, d'un peu plus de 20 p. 100 dans le secteur privé, d'environ 17 p. 100 pour les secteurs nationalisés et pour la fonction publique et que, dans le même temps, le coût de la vie n'a pas augmenté de plus de 10 p. 100.

Il y a donc eu, indiscutablement, amélioration du pouvoir d'achat, une amélioration qui n'est peut-être pas aussi considérable que chacun aurait pu le souhaiter, mais une amélioration certaine.

Bien entendu, on peut faire telles ou telles comparaisons entre le sort réservé respectivement aux différentes catégories sociales. J'entends même parfois parler de bénéfices de bourse réalisés par certains privilégiés. Mais la bourse, par définition,

fluctue. Parfois elle monte, mais il lui arrive de baisser, et c'est plutôt ce qui s'est produit au cours du dernier été.

Sur l'ensemble du problème, vous me permettrez de me référer aux documents de la comptabilité nationale desquels il résulte que, de 1957 à 1961, la part des salaires dans le revenu national — la correction nécessaire étant faite pour tenir compte de l'augmentation du nombre des salariés — a augmenté, tandis que restait stable la part des revenus provenant de l'entreprise et de la propriété.

**M. Jean Durroux.** C'est une incorrection !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Cela est inscrit dans les chiffres de la comptabilité nationale et nous en discuterons à loisir, monsieur Durroux, quand vous voudrez.

Pour ces raisons, nous devons observer, comme il a été dit en maintes instances, une certaine prudence dans le domaine des salaires. Ce qui est important, c'est l'augmentation du pouvoir d'achat réel. C'est à quoi tendent les efforts du Gouvernement, et il va de soi que tout retour à une politique plus ou moins inflationniste aurait pour premier effet de compromettre le sort des travailleurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Au total, quel jugement devons-nous porter sur l'état de nos affaires ? J'ai lu récemment sur le sujet un rapport de l'O. E. C. E., rapport à mon avis exagérément optimiste. On y célébrait le redressement des affaires françaises ; on marquait les progrès réalisés dans bien des domaines — j'en ai moi-même souligné certains — et l'on y concluait que « la France pouvait aller bien davantage de l'avant ».

Dans l'état actuel des choses, je crois que les propositions qui sont incluses dans le budget sont très suffisamment audacieuses et que notre politique économique, telle qu'elle vous sera présentée dans le quatrième plan, est très suffisamment ambitieuse.

Le problème pour un pays est toujours de se tenir à l'écart de ces deux dangers : la récession et l'inflation. J'ai sur ce point — et un orateur éminent du parti socialiste me l'a, à plusieurs reprises, fait observer — passé par des états d'âme successifs, au gré des circonstances, notamment des circonstances internationales. Pour le moment, je suis plutôt sensibilisé sur le second de ces deux dangers.

C'est pourquoi je m'adresserai maintenant à M. le rapporteur général qui, une fois de plus, a enrichi la terminologie financière, car depuis le temps déjà lointain où M. Edgar Faure, avec ma complicité, a inventé la formule de « l'expansion dans la stabilité », on a trouvé beaucoup d'autres formules. L'an passé, M. Marc Jacquet avait fait surgir celle de « l'expansion concertée » ; aujourd'hui, il nous parle — et c'est inscrit au fronton de son rapport — du « dynamisme de l'équilibre ». (*Sourires et applaudissements.*) Permettez au ministre des finances de préférer, pour sa part, « l'équilibre du dynamisme ». (*Sourires.*)

La France a encore certaines précautions à observer. Pour la période qui s'ouvre devant elle, elle souffre de deux handicaps majeurs, le premier étant constitué par l'insuffisance de sa population active, à laquelle il est fort difficile de remédier, le second résultant, par rapport à ses concurrents étrangers, de l'importance de sa production agricole.

C'est compte tenu de ces difficultés qu'un quatrième plan a été élaboré ; il a commencé d'être discuté dans les instances techniques, il va être délibéré par le Gouvernement, et il sera, comme je l'ai promis, soumis, avant la fin de cette session, à la ratification de l'Assemblée.

Puis-je dire que, jusqu'à présent, sur les objectifs ambitieux de ce quatrième plan, j'ai entendu plus de réflexions et de suggestions touchant son aspect « jouissance » ou si vous préférez son aspect « consommation » que, si j'ose dire, son aspect « puissance » ou « production » ? Or la puissance est tout de même la condition de la jouissance. (*Sourires.*)

Il faut produire avant de pouvoir partager.

Mesdames, messieurs, je reste convaincu que la politique qui a été suivie au cours de ces dernières années constitue la meilleure sauvegarde du présent d'un peuple encore heureux et aussi et surtout, la meilleure sauvegarde de son avenir. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs de la gauche à la droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marc Jacquet, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Marc Jacquet, rapporteur général.** Mes chers collègues, pour la troisième fois...

**M. Félix Kir.** Pourvu que cela dure !

**M. le rapporteur général.** ...j'ai le privilège de rapporter devant vous le budget de l'Etat après que vous ayez entendu M. Baumgartner, et c'est un exercice particulièrement ingrat. (*Sourires.*) Etant du parti du pape, comme il l'a rappelé, j'essaierai cependant de n'avoir point la candeur de l'enfant de chœur ! (*Sourires.*)

Comme à l'habitude, mes chers collègues, mon exposé sera bref. Vous trouverez, traitées dans le rapport écrit, un certain nombre de grandes questions dont je ne ferai ici que le rappel : les échanges, la zone franc, l'aménagement du territoire et la décentralisation régionale, les échanges extérieurs, la politique des achats publics.

**M. Félix Kir.** Et le coût de la guerre ?

**M. le rapporteur général.** J'ai tenté de dégager, à travers cette étude, les grandes lignes d'avenir possible de l'action gouvernementale dans le cadre du quatrième plan qui nous sera soumis dans quelques semaines et auquel le chef de l'Etat attache tant d'importance. Cette partie de mon rapport exprime en quelque sorte, selon l'usage, l'opinion personnelle du rapporteur général.

A cette heure, je ne veux, devant vous, que traduire, sans le trahir, le sentiment général éprouvé par votre commission des finances lorsqu'elle a pris connaissance de ce projet de budget. Mais, pour porter un jugement, il faut prendre quelque recul avec les événements. C'est pourquoy, arrivé au terme de l'examen du budget, je me suis reporté à sept années en arrière en essayant d'imaginer ce qu'aurait pu être alors ma réponse, celle de vous tous aussi, mes chers collègues, à la question suivante : La France commence une guerre civile qui durera au moins sept ans, qui bouleversera les fondements de ses institutions, qui exigera des sacrifices considérables, la vie même de quelques milliers de jeunes Français, mais aussi plus de vingt-sept mois de service militaire imposés à sa jeunesse ; est-il possible qu'à travers une telle épreuve la France réussisse à redresser son économie, ses finances, à rendre à sa monnaie son prestige, à améliorer son niveau de vie puis à affronter, enfin, la dure compétition de l'Europe et du Marché commun ?

Il n'est pas un seul d'entre nous qui eût pris le risque de répondre affirmativement et, pourtant, tous ces caps difficiles ont été franchis avec bonheur.

Il était bon de rappeler cette vérité pour bien situer l'importance des résultats acquis, mais aussi, devant les événements graves auxquels le Gouvernement est aujourd'hui confronté, il était bon de prendre la mesure, très relative, des critiques inévitables que nous suggère dans l'instant l'examen de la situation économique et financière.

**M. Félix Kir.** Et sociale !

**M. le rapporteur général.** De notre situation économique présente je dirai qu'elle est encore saine mais qu'elle se trouve menacée.

Elle est saine parce que l'expansion se poursuit. Périodiquement des craintes s'expriment sur l'avenir de notre production. J'avais moi-même exposé l'an dernier à cette tribune mes appréhensions et j'avais demandé au Gouvernement de ne pas sacrifier à une conception étroite de l'équilibre comptable la nécessaire progression de notre économie.

Il m'est agréable de reconnaître qu'un certain nombre de dispositions ont été prises, notamment dans le domaine fiscal, qui ont abouti en 1961 à un développement très remarquable des investissements privés et à un accroissement de la demande intérieure dont la production a ressenti les heureux effets.

Je sais que de certains côtés, pour l'O. E. C. E. notamment — M. le ministre des finances vient de le rappeler — on considère que notre politique économique est trop timide, que l'économie française n'utilise que parcimonieusement ses marges d'expansion. Il y a certainement une part de vérité dans ces affirmations encore que de sérieuses tensions commencent à se manifester sur le marché de la main-d'œuvre. Mais je ne crois pas que la France ait cependant beaucoup à envier à ses concurrents du Marché commun sur le plan de l'expansion, et je serais tenté de dire avec M. le ministre des finances que sa position trop récemment créditrice lui impose seulement peut-être plus de prudence que n'en manifestent certains pays, comme l'Allemagne dont les réserves en devises sont beaucoup plus importantes que les nôtres.

A la vérité, la menace la plus sérieuse pour notre économie, vous le savez tous, c'est la hausse des prix, lente mais continue en ce qui concerne les prix de gros industriels, plus récente mais aussi plus inquiétante en ce qui concerne les prix de détail.

Cette tendance, qui s'est accentuée ces derniers mois, nous fait courir un triple danger. Tout d'abord, celui de voir notre commerce extérieur ralentir sa progression en un moment où plus que jamais il est nécessaire de développer nos échanges avec l'étranger pour compenser la diminution de notre commerce avec la zone franc.

Nous avons certainement mangé en premier le pain blanc du Marché commun. La concurrence internationale n'a pas encore pris sur notre sol l'apreté qu'elle revêtira dans les années à venir. Sans doute, comme l'indique le rapport économique et financier, parce que les techniques commerciales de nos voisins ont été plus lentes à s'adapter que les nôtres, certainement aussi parce que nos circuits commerciaux témoignent encore d'un certain protectionnisme spontané à l'égard des produits étrangers.

Le second danger, peut-être le plus immédiat, de la hausse des prix, c'est la remise en cause du pouvoir d'achat péniblement rétabli après trois ans d'efforts. Or il ne serait pas équitable, il ne serait pas tolérable que dans la période d'expansion que nous connaissons, les salariés voient leur niveau de vie s'amenuiser, alors qu'ils ont déjà largement contribué au rétablissement de notre situation, ce que rappelle d'ailleurs le préambule du rapport économique et financier.

**M. Félix Kir.** Il faut relever les salaires !

**M. le rapporteur général.** C'est pourtant ce qu'il adviendrait si, de proche en proche, les augmentations de prix en venaient à justifier, au-delà du mécanisme normal et des incidences limitées du relèvement du S. M. I. G., des rajustements successifs, mais toujours décalés dans le temps, du niveau général des salaires.

La situation des entreprises, et c'est là le troisième danger, deviendrait alors d'autant plus difficile que celles-ci seraient placées dans l'alternative suivante : ou répercuter dans leur prix les hausses de salaires au risque de perdre leurs débouchés extérieurs, ou limiter les répercussions sur les prix des coûts de production au risque de voir s'amenuiser leur marge d'auto-financement. C'est l'investissement privé qui en pâtirait alors et, par là même, le rythme de l'expansion qui serait brisé.

Or l'annexe au rapport économique et financier sur les principales hypothèses de 1962 est à cet égard formelle. Je cite :

« Un ralentissement du mouvement expansionniste qui pourrait résulter d'un affaiblissement de l'effort d'équipement pourrait compromettre dès le départ les objectifs du quatrième plan. Comparés aux résultats atteints pendant la dernière décennie, ces objectifs sont, en effet, ambitieux. Un fléchissement en cours d'exécution, et notamment en 1962, obligerait à proposer ultérieurement, pour rattraper le rythme moyen de croissance, des taux d'expansion vraiment très élevés qui ne seraient pas facilement réalisables dans la stabilité avec les instruments de contrôle qui sont ou qui seront alors utilisables.

« Or — et c'est le rapport qui le dit — il est absolument indispensable que dès le départ du quatrième plan, les objectifs fixés pour 1965 s'imposent à tous. C'est à cette condition seulement que les programmes d'équipement définis dans les diverses branches de la production s'exécuteront régulièrement. »

Dans ces conditions, le premier devoir du Gouvernement est de tout mettre en œuvre pour éviter que ce processus ne se développe.

Qui, mais comment lutter contre la hausse des prix ? Tout d'abord, semble-t-il, en évitant d'imposer aux entreprises un alourdissement de charges que certaines d'entre elles seraient hors d'état de supporter. Je fais allusion au problème du « déplafonnement » des cotisations de sécurité sociale dont il est actuellement beaucoup parlé. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

Du seul point de vue économique, le Gouvernement devra veiller très attentivement aux répercussions éventuelles des mesures qu'il envisage de prendre dans ce domaine.

En second lieu, le Gouvernement a fait part de son intention de peser sur les prix, comme il l'a déjà fait récemment, par une ouverture plus large de nos frontières. Je dois dire que si ce procédé peut être efficace et souvent justifié dans le domaine industriel, il ne saurait cependant être applicable que d'une façon très limitée dans le domaine agricole et seulement pour pallier les pénuries temporaires. Sinon, c'est toute la politique de soutien des prix agricoles avec ses incidences budgétaires qui serait remise en cause. En toute hypothèse, c'est une arme qui devra être maniée avec précaution, comme l'expérience passée l'a montré. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A plus long terme enfin, il est indispensable de développer la politique de stockage, de commercialisation des produits et surtout d'amorcer enfin une véritable réforme des circuits de

distribution, domaine dans lequel le Gouvernement n'a pas jusqu'à présent fait preuve d'une imagination très féconde. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Aucune de ces différentes mesures ne saurait être cependant efficace si une transformation profonde ne s'instaurait dans les esprits. Il est frappant de constater que la hausse des prix, surtout dans le domaine industriel, est désormais acceptée avec résignation comme s'il s'agissait d'un phénomène inéluctable promu en quelque sorte au rang de loi économique.

Cet état d'esprit, largement partagé non seulement par les milieux syndicaux mais aussi par les milieux patronaux, conduit à admettre que les gains de productivité doivent être affectés, parfois même au-delà de leur montant, à des augmentations de salaires plutôt qu'à des baisses de prix.

M. le Premier ministre a fait part, dans un débat récent, de son intention de mettre en œuvre les procédures particulières qui permettront l'examen périodique de la situation des revenus du travail par rapport à l'expansion économique. Il importe que cet examen soit conduit dans l'état d'esprit que je viens d'indiquer et, puisque j'aborde maintenant le problème des salaires, je veux le faire en toute clarté.

On a beaucoup parlé depuis quelques mois de discipline en matière de salaires et de revenus. On a beaucoup parlé également de certaine recommandation solennelle de M. le Premier ministre aux termes de laquelle le rythme d'augmentation des salaires ne devrait pas dépasser 4 p. 100 par an.

Si l'esprit qui a inspiré cette recommandation paraît difficilement contestable, je dois dire, pour ma part, que les limitations globales de cette nature ne me paraissent ni toujours justifiées, ni surtout vraiment efficaces.

L'expérience récente l'a montré, puisque les salaires ont déjà dépassé en six mois le taux maximum d'augmentation qui leur avait été imparté pour un an.

S'il doit y avoir discipline, et je crois qu'elle est nécessaire dans la période de sur-emploi que nous traversons, cette discipline ne saurait être énoncée en termes globaux; elle ne saurait surtout être aveugle. L'éventail des salaires privés demeure, en effet, dans notre pays très ouvert en fonction, non seulement des qualifications professionnelles, mais aussi des secteurs industriels et, peut-être plus encore, des régions géographiques.

Il est donc indispensable que la discipline à suivre en matière de salaires soit une discipline sélective qui permette de tenir compte des situations réelles et qui fasse bénéficier en priorité d'une amélioration de leur niveau de vie ceux que le développement parfois anarchique de la production aurait laissés à l'écart. Je pense notamment à ceux des salariés qui restent encore au bas de l'échelle. Je pense aussi aux fonctionnaires qui, en dépit des mesures prévues en leur faveur, n'ont pas encore rattrapé le retard pris par leurs rémunérations sur celles du secteur privé ou semi-public.

**M. Félix Kir.** C'est le moment de s'en occuper!

**M. le rapporteur général.** Telles sont, mesdames, messieurs, les réflexions que m'inspire une situation économique qui demeure encore bonne mais où commencent à apparaître certaines tensions inflationnistes.

J'en viens maintenant à la seconde partie de mon exposé, c'est-à-dire à celle qui concerne, à proprement parler, le budget de 1962.

Je crois pouvoir exprimer le sentiment de la commission des finances en disant que ce budget a été accueilli sans enthousiasme, parce qu'il suscite de sérieuses inquiétudes pour l'avenir, mais qu'il n'a pas été non plus l'objet de violentes critiques, parce que, tout compte fait, il respecte, pour cette année encore, les exigences de la stabilité financière.

Il faut rendre cette justice au budget de 1962 qu'il demeure à peu près équilibré, sans accroissement de l'impasse et sans appel à des impôts réellement nouveaux. Le déficit du budget proprement dit, celui des opérations à caractère définitif, dépasse légèrement 1 milliard sur un total de dépenses de 83 milliards.

L'écart entre les dépenses et les recettes n'est donc pas considérable, mais il s'accroît. Le déficit n'était, en effet, que de 320 millions en 1961 et de 700 millions en 1960. En 1959, au contraire, le budget proprement dit était en léger excédent. Il y a donc une détérioration lente, mais continue de l'équilibre budgétaire, laquelle doit être considérée comme un avertissement.

L'impasse, cependant, reste pour la cinquième fois consécutive inférieure à 7 milliards, ce qui signifie qu'en valeur absolue l'impasse s'allège. Elle ne représente plus que 2 p. 100 environ du produit national brut contre 2,5 p. 100 en 1958.

Je n'attache pas pour ma part — vous le savez, monsieur le ministre des finances — de valeur significative au montant de l'impasse. Je considère qu'il n'y a pas de bonne impasse ou de

mauvaise impasse, mais que le montant maximum de celle-ci demeure fonction des possibilités du Trésor public et surtout de la conjoncture économique. Dans une économie déprimée, une impasse en augmentation peut constituer un moyen de réanimation. Dans une période inflationniste au contraire, un resserrement de l'impasse devient une nécessité.

A cet égard, la situation présente, où certaines tensions se manifestent sur les prix et sur l'emploi, justifiait une limitation stricte de l'impasse.

J'ajouterais, mesdames, messieurs, que la diminution de l'impasse a un intérêt majeur — M. le ministre des finances s'est longuement étendu sur cette question — qui est de réduire l'endettement public. Alors qu'au cours des dix années qui ont précédé l'année 1960 la France s'endettait en moyenne de 450 milliards d'anciens francs par an, elle ne s'était endettée en 1960 que de 75 milliards. Ce fait est vraiment à l'actif du Gouvernement. (Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.)

L'équilibre du budget de 1962 a, d'autre part, été réalisé sans création de ressources réellement nouvelles, alors qu'il y a quelques mois encore cette éventualité apparaissait comme exclue. Il faut cependant — c'est mon rôle — formuler une double réserve.

Tout d'abord, le Gouvernement n'a pas cru devoir supprimer totalement la taxe complémentaire qui, aux termes de la loi du 28 décembre 1959, devait cesser d'être perçue à la fin de cette année. La commission des finances a regretté que cet engagement législatif n'ait pas été tenu, mais elle s'est inclinée devant les impératifs de l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs — et c'est là une disposition originale du projet de loi de finances — ce texte prévoit l'imposition des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de terrains à bâtir. Il s'agit d'une entreprise moralisatrice dont votre commission a reconnu le bien-fondé si, toutefois, elle en discute quelques modalités.

Que devient, dans ces conditions, le taux de la pression fiscale ?

Le Gouvernement, dans le rapport économique et financier, fait valoir que ce taux serait en légère régression par rapport aux trois années antérieures puisqu'il est de 18,4 p. 100 en 1962 contre 18,84 p. 100 en 1961, 19,03 p. 100 en 1960 et 19,26 p. 100 en 1959. J'aurais dû citer ces chiffres dans l'ordre inverse, ce qui aurait fait mieux apparaître que la pression fiscale, d'après le rapport économique et financier, est passée de 19,26 p. 100 en 1959 à 18,4 p. 100 en 1962.

J'accueille cette affirmation avec réserve, car elle compare, en effet, les « résultats » de 1959 à 1960 avec des « prévisions » réévaluées pour 1961 et des prévisions pures et simples pour 1962.

Si l'on compare, au contraire, des éléments comparables, c'est-à-dire des prévisions, on s'aperçoit que le taux de la pression fiscale tel qu'il est envisagé serait de 18,44 p. 100 en 1962 contre 18,30 p. 100 en 1961 : en d'autres termes, il marquerait une légère progression.

En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat aux finances, sans chercher au Gouvernement de mauvaise querelle sur quelques dixièmes de points, je crois qu'il faut s'attendre en 1962 à une pression fiscale sensiblement du même ordre que celle de l'année précédente.

Un budget dans l'ensemble équilibré, une impasse limitée, pas d'impôt nouveau, en quoi, me direz-vous, mes chers collègues, ce budget peut-il susciter des inquiétudes et des critiques ?

Notre première inquiétude réside dans la manière dont a pu être établi le budget de 1962.

On constate, en effet, que l'augmentation assez sensible de ce budget — elle est de l'ordre de 8 p. 100 — est imputable, à concurrence de neuf dixièmes, aux dépenses ordinaires civiles.

Pratiquement, on peut dire que trois sortes de dépenses sont à l'origine de cette augmentation : les crédits destinés aux rémunérations des fonctionnaires, les dotations du ministère de l'éducation nationale, enfin et surtout l'effort très considérable qui a été fait en faveur de l'agriculture, en particulier pour le soutien des prix des produits agricoles.

En revanche, les dépenses militaires n'augmentent que faiblement, de même que les crédits de paiement des dépenses en capital.

Vous connaissez déjà la raison de la très faible augmentation de ces deux catégories de crédits : c'est l'existence de reports importants, dont votre commission des finances s'est émue à de nombreuses reprises, parce qu'ils compromettent la bonne exécution du programme des investissements de l'Etat.

Ces reports ont, en effet, permis de limiter l'inscription au budget de 1962 de crédits frais et, de ce fait, ont largement facilité son équilibre. Mais il est certain qu'en 1963 il faudra rétablir les crédits de paiement à un niveau plus normal puis-

que les reports auront été dans une large mesure épuisés. Si dans le budget de 1962 on peut déceler de l'habileté, il y a aussi en germe un accroissement du déficit du budget de 1963 ; cela est incontestable.

**M. Henri Dorey.** Très bien !

**M. le rapporteur général.** Le budget de 1962 est-il, d'autre part, le budget de l'expansion maintenue ? Là encore, certaines réserves doivent être faites, en ce qui concerne notamment le volume des autorisations de programme.

A ce sujet, je suis en conflit, léger je pense, amical en tout cas, avec M. le ministre des finances. Si les autorisations de programme du budget civil sont en assez forte augmentation, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, le volume global des autorisations de programme civiles et militaires n'augmente que de 4 p. 100.

Vous m'avez reproché, monsieur le ministre, de faire cette somme. J'entends bien que pour l'avenir économique du pays l'importance des investissements civils est sans aucune mesure avec celle des investissements militaires. Mais il reste que la réduction de ces dépenses ne peut pas ne pas réagir sur l'activité des innombrables entreprises qui, en France, travaillent pour la défense nationale. Même si l'on tient compte des programmes accrus des entreprises nationales, il est permis de se demander si le budget de 1962 pourra assurer par l'investissement public une relève vigoureuse de l'investissement privé, comme le laisse entendre le rapport économique et financier.

En définitive, le budget de 1962 n'apparaît pas encore comme le budget du IV<sup>e</sup> plan. C'est sans doute un budget de transition imposé par les circonstances. Il reste à souhaiter que ce soit une transition vers l'expansion par l'équilibre, l'instrument d'une politique soucieuse d'éliminer les risques de tension inflationniste qui peuvent résulter notamment de l'élasticité insuffisante de l'emploi.

Mesdames, messieurs, en cette fin d'année 1961 de grandes tâches nous attendent, celle de donner à l'économie française un nouvel essor par le IV<sup>e</sup> plan d'équipement, celle d'asseoir sur des bases saines notre agriculture qui n'a pas encore recueilli le fruit de ses efforts, celle d'associer au progrès économique et au progrès social toutes les régions et toutes les classes de notre pays qui n'en ont pas également bénéficié. En exprimant notre inquiétude sur l'évolution des prix, en formulant certaines réserves sur le budget de 1962, nous avons tenu à marquer d'un avertissement le début de cette discussion budgétaire.

Nous demeurons cependant persuadés que la persévérance et la vigilance nous permettront de préserver les résultats acquis et de poursuivre un effort qui doit s'attacher, dans l'avenir, à une plus juste distribution des revenus. Rappelant les termes de mon rapport écrit, j'ajouterai que, si la recherche de l'équilibre pour l'équilibre n'est pas une fin en soi, ce peut être, cependant, la meilleure technique pour assurer, dans l'ordre et la paix sociale, la nécessaire progression d'une nation déjà hautement évoluée.

Cette politique, monsieur le Premier ministre, vous l'avez faite. Elle a été féconde. S'il vous était possible, aujourd'hui, de l'infléchir vers une plus grande justice sociale, vous, monsieur le ministre des finances, qui avez pris une part si importante à la conception de ce grand œuvre, et vous, monsieur le secrétaire d'Etat aux finances, qui mettez tant d'habileté à l'exécuter, vous recueilleriez l'accord profond de la nation, sans lequel rien de durable ne peut être bâti. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Paul Reynaud, président de la commission.** Mesdames, messieurs, c'est de finances et de budget qu'il est question aujourd'hui.

De la gestion financière de mon ami M. le ministre des finances, dont le prestige à l'étranger — surtout depuis la récente réunion du fonds monétaire international — est égal à celui dont il jouit en France, je n'aurais que des éloges à faire ; mais vous m'en avez dispensé par la manière dont vous avez accueilli son discours grave et charmant.

Finances et budget vivent, prospèrent ou déclinent suivant le rendement du travail des Français. Les deux mamelles sont l'industrie et l'agriculture. Pour l'industrie, je vous ferai part d'une crainte. Quant au dramatique problème de l'agriculture, je vous soumettrai une solution qui m'apparaît comme la seule possible.

Notre industrie a bonne mine. Le Marché commun a rendu à nos industriels cet immense service de leur enlever le complexe d'infériorité dont beaucoup souffraient : ils ont augmenté leur production, ils exportent et la balance des comptes est très favorable, M. le ministre des finances vient de le préciser.

Mais il arrive qu'une femme à la mine prospère ait un point induré, qui peut n'être rien ou qui peut être inquiétant.

En l'espèce, le point induré est la hausse des prix industriels à la production.

Sur la base de 100 en 1958, ils atteignaient 111 en 1960 et 115 au mois d'août 1961.

**M. Félix Kir.** Ce n'est pas ce que l'on nous a dit !

**M. le président de la commission.** Or les prix industriels allemands qui n'étaient qu'à l'indice 101 en 1960 sont restés à 101 au mois d'août 1961 ; ils n'ont pas bougé.

Lorsque au cours de cette année, qui va bientôt finir, nous manifesterions quelque souci au sujet des facteurs de hausse des prix industriels à la production, on nous répondait : soyez sans inquiétude, le boom allemand a fait tellement monter les salaires que vous pouvez être rassurés sur le niveau relatif des prix français.

Eh bien ! mesdames, messieurs, il est vrai que les salaires ont beaucoup augmenté en Allemagne ; ils ont monté autant que chez nous, exactement ; seulement, du fait de ses investissements, anciens ou récents, l'Allemagne avait la possibilité de supporter cette hausse considérable des salaires sans une hausse des prix.

Sur le plan social, la hausse des salaires est très désirable mais, en l'occurrence, la France s'est offert un luxe dont elle n'avait pas les moyens.

Et la panacée est venue : les prix ont monté et, en montant, ils ont atteint nos exportations.

Nos exportations restent excellentes à cause du Marché commun, chez nos partenaires d'Europe. Mais considérez-les en dehors de l'Europe. Je vous conseille à cet égard de lire le remarquable rapport de M. René Sazon, dont il a donné connaissance dernièrement à la commission des finances ; vous y trouverez des indications précises.

Pendant les six premiers mois de 1961, hors de l'Europe, l'augmentation des ventes françaises a été inférieure à celle de tous nos concurrents européens, sauf en Argentine, en Israël et au Maroc ; les exceptions, vous le voyez, sont limitées. Dans l'ensemble, en Extrême-Orient, tandis que les ventes des pays de la Communauté européenne — du Marché commun — ne diminuaient que de 2 p. 100 par rapport à 1960, les exportations françaises, elles, diminuaient de 13 p. 100.

En Amérique latine, les exportations allemandes et italiennes ont progressé de plus de 10 p. 100, celles de la France ont baissé de 2 p. 100. En Amérique du Nord, les ventes des pays du Marché commun ont baissé de 12 p. 100, celles de la France de 24 p. 100.

En Australie, on constate une baisse de 13 p. 100 pour les pays du Marché commun, de 39 p. 100 pour la France.

La France a perdu des rangs au Brésil, dans l'Inde, en Uruguay, à Cuba, en Australie, dans l'Equateur, en Afrique du Sud, au Pakistan et au Pérou. Elle n'a amélioré sa position par rapport à ses partenaires qu'au Libéria, au Vénézuéla et en Chine continentale.

Nous assistons en ce moment-ci à un mouvement revendicatif des salaires, dû d'ailleurs à la hausse des prix. Il y a là un phénomène inquiétant sur lequel je souhaite que le Gouvernement nous donne son avis.

Voilà pour l'industrie.

Et maintenant parlons de l'autre mamelle : l'agriculture.

Le projet de loi sur les prix, tel qu'il avait été amendé par la commission de la production et des échanges, aurait certainement amélioré la situation présente, mais il n'aurait pas assuré l'avenir.

Les surplus s'accroissent avec une bouleversante rapidité, car, si vous considérez ce que nous coûtent les surplus et la baisse des prix qu'ils entraînent, vous êtes en présence des chiffres suivants : en 1959, 42 milliards, en 1960, 100 milliards, en 1961, 200 milliards, c'est-à-dire, à 20 milliards près, une somme égale à la totalité du budget de l'agriculture.

Mesdames, messieurs, quand un industriel construit une usine, c'est qu'il a, au préalable, étudié le marché ; c'est qu'il sait qu'il pourra vendre les produits de son usine.

Pour le paysan, l'usine c'est la terre. Elle est là, la terre que ses aïeux ont cultivée.

Pouvons-nous dire à ces paysans : « Fais des progrès à rebours, diminue ta production ? »

Ce serait d'ailleurs un paradoxe que l'Occident diminuât sa production agricole alors que le point sur lequel il marque un succès éclatant par rapport à l'Est, c'est précisément la production agricole.

Alors, que faire ?

M. le ministre de l'agriculture nous dit : « La seule solution, c'est l'exportation » et il a raison.

Mais comment exporter ?

Dans le moment présent, nous exportons, mais dans quelles conditions ! Nous faisons produire par les paysans français des denrées agricoles que nous vendons à des pays riches — plus riches que nous — comme l'Angleterre, l'Allemagne, à des prix qui ne couvrent par les frais de production.

**M. Félix Kir.** Tout le problème est là. (Sourires.)

**M. le président de la commission.** C'est à la fois absurde et immoral.

Et l'effort financier que cette surproduction nous impose finirait, si nous n'arrivions pas à résoudre le problème qu'elle pose, par anémier l'ensemble de l'économie française.

Dès lors, chez qui exporter ? Chez les pays du Marché commun, dit le Gouvernement qui menace nos partenaires de refuser de passer à la deuxième étape du traité de Rome s'ils n'acceptent pas d'appliquer ce que nous pouvons appeler « l'esprit du Marché commun » en ce qui concerne l'agriculture.

Mais nous demandons à nos partenaires, à l'Allemagne par exemple, un double sacrifice en parlant ainsi. Le premier, c'est d'acheter plus cher les mêmes produits ; le second, c'est de se priver des exportations par lesquelles ils paient les produits agricoles qu'ils achètent aux pays lointains. De surcroît, les États-Unis s'adressent à eux et leur disent : « Vous savez nos difficultés dans le domaine agricole ». Soit dit en passant, on parle quelquefois des difficultés des autres en matière agricole, comme si elles étaient une sorte de compensation aux nôtres ; en fait, elles les aggravent terriblement.

Les Américains, donc, disent aux Allemands : « Nous faisons tout ce que nous pouvons pour lutter chez nous, contre la surproduction agricole. Nous payons nos fermiers pour qu'ils enseignent moins. Nous avons créé un fonds pour vendre à vil prix à des pays sous-développés comme l'Inde, en acceptant en paiement la monnaie de l'Inde, la roupie, dont nous n'avons que faire puisqu'elle n'est pas transférable. Et, malgré toutes ces mesures, nos stocks s'élevaient à dix milliards de dollars, c'est-à-dire à un chiffre himalayen. Et vous allez, vous, les Allemands, alors que nous sommes obligés, pour la défense de l'Occident dont vous faite partie, de faire les dépenses gigantesques que vous savez en matière militaire, aggraver notre problème agricole en achetant aux Français ce que, jusqu'à présent, vous achetiez chez nous ? »

Voilà, mesdames, messieurs, comment se pose le problème et je suis convaincu que, malgré ces difficultés, les Allemands nous feront des concessions, mais je ne crois pas que ces concessions résoudront le problème.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Très bien !

**M. le président de la commission.** Pour obtenir de l'Allemagne qu'elle fasse l'effort total que nous lui demandons, c'est-à-dire, à l'intérieur d'une frontière douanière commune, de procéder à des échanges comme s'il s'agissait d'un même pays, il faudrait lui donner autre chose. Il faudrait lui donner ce à quoi elle aspire plus que jamais dans les circonstances atroces qu'elle traverse. Déjà, son pays était coupé en deux, maintenant, c'est sa capitale qui est coupée en deux par une muraille et le mythe de Berlin-Ouest, capitale de l'Allemagne, va, sans doute, bientôt hélas ! pour elle, s'évanouir.

Les Allemands boivent jusqu'à la lie le calice de la défaite. Voilà quelle est leur situation actuelle.

Eh bien ! c'est le moment de secourir ce peuple qui a besoin d'avoir un idéal, car tous les peuples ont besoin d'avoir un idéal. Et si nous lui donnions la possibilité d'avoir cette patrie qui lui manque, sous la forme de l'Europe (Applaudissements à droite, au centre gauche et sur divers bancs), une Europe dans laquelle elle pourrait jouer un rôle politique de premier plan, dans laquelle elle pourrait élever considérablement le niveau de vie, déjà très élevé, de son peuple, je vous dis, moi, que nous aurions une chance.

Si, au contraire, vous bouchez l'avenir à ce peuple découragé, si vous lui interdisez toute espérance, si vous lui laissez pour seul idéal la lutte contre le communisme, c'est-à-dire une entreprise négative — j'en dirai de même, d'ailleurs, des jeunes

Français qui ont besoin d'avoir un idéal ; autrefois, au temps de Lyautéy, c'était la tâche impériale ; dans le monde d'aujourd'hui, il y a un autre idéal possible : c'est de jouer un rôle premier dans la constitution de l'Europe — alors, craignez que, découragée, elle n'écoute la voix des neutralistes.

Et que deviendrait la France si l'Allemagne devenait neutre ? Techniquement, sur le plan militaire, que deviendrait la France ?

Mais direz-vous, sans doute, déjà l'opposition de la Hollande, qui déclare qu'elle ne veut rien entreprendre de désagréable pour l'Angleterre, nous empêche de faire une Europe politique. L'Angleterre s'apprête à entrer dans le Marché commun. J'admire beaucoup — vous le savez — nos amis Anglais. Mais enfin ils ont une telle impuissance d'originalité (Sourires), qu'à certains égards ils en sont restés au « splendide isolement » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les Anglais, il y a la Chambre des communes, et puis rien, et puis rien, et puis Dieu. (Rires.)

Aussi, l'idée d'introduire entre la Chambre des communes et Dieu un pouvoir supranational leur paraît choquante et vous savez que chez eux c'est là un mot très grave. (Sourires.)

Comment feriez-vous lorsque l'Angleterre, appuyée par la Hollande et par un ou plusieurs pays nordiques qui, sans doute, entreront en même temps qu'elle dans le Marché commun, se prononcera contre l'Europe ? Je dis que c'est précisément cette extension du Marché commun, ce plus grand nombre de membres du Marché commun — il y en aura peut-être une dizaine — qui nous donne la possibilité de faire, au centre du Marché commun, un groupe qui serait composé de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, un noyau qui pourrait faire une Europe politique et qui serait assez puissant — je vous l'assure — pour la faire. Pour cela, je le reconnais, il faut de la hardiesse.

Mais comment voulez-vous résoudre le problème agricole autrement qu'avec de la hardiesse ? Quelle autre solution voyez-vous ?

J'espère que, dans ce débat, cette question qui est capitale et qui nous angoisse tous — la question agricole — sera abordée et que quelqu'un viendra offrir une solution valable car, actuellement, on n'en a pas formulé.

Evidemment, il faut de la hardiesse, mais vous savez, mesdames, messieurs, que dans le monde d'aujourd'hui l'avenir appartient aux hommes et aux peuples hardis. Je supplie le Gouvernement, qui sait combien j'ai de respect pour les sentiments qui sont à l'origine de l'Europe des patries et pour les hommes qui soutiennent cette thèse, de songer que le monde va vite et qu'il ne faut pas imposer à la France de nager contre le courant de l'Histoire ! (Vifs applaudissements de l'extrême gauche à la droite.)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures quinze minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Lemaire.

**M. Maurice Lemaire.** Mesdames, messieurs, si je prends part à la discussion générale de la loi de finances, c'est que j'ai accoutumé de le faire chaque année.

Agissant ainsi, et bien que M. le ministre des finances nous ait dit il y a quelques instants que ce débat constituait le symbole de l'activité du Parlement et de son efficacité, j'ai conscience que, dans une large mesure, je sacrifie à l'habitude plutôt qu'à l'efficacité.

En effet, l'expérience m'a appris que les débats de ce genre sont essentiellement de caractère académique.

Je m'efforcerais pourtant de satisfaire au souci de sincérité et d'objectivité qui doit être de règle dans un contexte soumis à tant d'influences diverses, techniques, sociales et politiques.

Je constaterai d'abord que le chemin où nous conduit le Gouvernement poursuit la ligne qu'il a fixée dès le début ; sa volonté s'est affirmée en faveur d'une expansion économique continue et modérée, comme M. le ministre des finances nous l'a dit.

Les résultats, cependant, ont couronné cette action persévérante : si le taux de croissance de 1957 à 1958 n'a été que légèrement supérieur à 3 p. 100, il est monté à 8 p. 100 de 1959 à 1960 et il paraît devoir dépasser, ainsi que M. le ministre des finances nous l'a confirmé, 5 p. 100 et atteindre vraisemblablement 5,5 p. 100 en 1961 car rapport à 1960.

Ainsi, le taux de croissance atteint en moyenne plus de 5 p. 100 ; ce fait, à mon avis, mérite pleinement considération.

Néanmoins, au risque de paraître exigeant et audacieux — et je m'en excuse, monsieur le ministre des finances — je veux une nouvelle fois ici regretter que ce taux de croissance ne soit pas plus élevé.

Pourquoi cette divergence entre la pensée officielle et celle qui m'impregne profondément ? Ne faudrait-il pas l'imputer à une théorie qui recueille la faveur de beaucoup d'experts et selon laquelle l'expansion rapide — je ne dis pas très rapide — de la production irait normalement de pair avec la hausse des prix ? Il est vrai que nombre de constatations historiques semblent confirmer cette thèse. Pourtant, la période récente nous offre des preuves du contraire. De grands pays à l'économie semblable à la nôtre ont vu un taux moyen de leur expansion plus élevé que chez nous sans dommage apparent pour les prix, à tel point qu'en Allemagne il a fallu revaloriser le mark et, grâce à cet artifice, faire monter les prix intérieurs au regard des prix mondiaux, ce que n'avait pu faire une vigoureuse poussée de la production dans ce pays. Une étude n'a-t-elle pas montré aussi que chez un autre de nos voisins, la Grande-Bretagne, les prix à la sortie des usines et les prix de détail, de 1953 à 1960, ont monté bien davantage en période de production stationnaire qu'en période de progression rapide de la production ?

Au fond, tout cela doit nous apparaître parfaitement normal car le facteur essentiel, en économie, est constitué par le facteur productivité, et non par les vecteurs connexes qui masquent souvent la vérité.

On pourrait même pousser le propos jusqu'à admettre que les prix montent si le mouvement de la productivité globale coiffe l'ascension des prix, puisque, dans une telle perspective, le pouvoir d'achat croîtrait encore plus vite que les prix.

Je me hâte d'ajouter que le grave défaut de ce système, surtout à l'échelle de notre époque où les communications sont faciles et les télécommunications encore plus simples, réside dans le fait qu'aucun pays ne vit en autarcie, même s'il en a les moyens.

Dès lors, si ses prix varient, ses échanges avec l'extérieur s'en trouvent immédiatement perturbés et, pour y remédier, il faudrait, avec célérité et constamment, ajuster la monnaie, ce qui est naturellement et, surtout, je l'ai dit, psychologiquement impraticable.

C'est précisément ici que peut et doit intervenir la productivité dont l'accroissement soutenu permet sûrement de régler ces problèmes et, en particulier, celui qui consiste à assurer la stabilité des prix.

Le facteur productivité commande, en quelque sorte, la relation production-prix-salaires; et M. le Premier ministre lui-même s'est placé exactement dans cette ligne lors de son coup d'envoi du dernier débat économique et financier.

« Il ne faut pas, a-t-il déclaré, que l'augmentation des salaires soit supérieure à l'augmentation de la productivité globale et, si cette dernière se réalise aux environs de 5 p. 100, l'augmentation des salaires doit être d'environ 4 p. 100, afin de laisser place aux investissements et aux baisses de prix. »

Et il ajoutait : « L'augmentation des salaires ne peut être supérieure au taux d'augmentation de la production sans causer un risque certain de hausse des prix et, par conséquent, d'inflation. »

Sur le deuxième point que je viens d'énoncer, je suis complètement d'accord avec M. le Premier ministre. En effet, si la masse globale du pouvoir d'achat des Français est supérieure à la masse globale de la production, il y a fatalement inflation, à moins que l'épargne des ménages ne vienne éponger la différence.

En ce qui concerne le premier point, mon acquiescement est moins sûr. Je considère que le propos de M. le Premier ministre est trop optimiste sur les effets et qu'il ne l'est pas assez sur nos possibilités.

Il est trop optimiste car l'écart entre le taux de 5 p. 100 pour l'augmentation de la productivité et celui de 4 p. 100 pour l'augmentation des salaires est trop faible. La marge de sécurité et le volant de l'économie seraient ainsi insuffisants pour combler le déficit des rémunérations dans certains services publics et pour apporter un sort meilleur, notamment, aux vieux.

Un taux de productivité plus élevé permettrait, en outre, des investissements plus nombreux et plus denses dans les grands secteurs de base — énergie, communications, logement, éducation — qui conditionnent à long terme l'avenir du pays et sa place dans le monde.

C'est pourquoi, lorsque j'entends dire que la condition essentielle de l'expansion est la stabilité des prix, je suis tenté de retourner le propos, car, à mon sens, c'est l'expansion qui crée la stabilité des prix et une expansion trop faible même, à coup sûr, à la hausse des prix.

Le monde est en mouvement; les peuples réclament un mieux-être, un genre de vie plus agréable et plus propice aux aspirations de la jeunesse.

Mais l'effort doit porter sur beaucoup d'éléments à la fois; il faut développer les conditions matérielles de l'existence, les conditions sociales, culturelles et humaines. Tout cela, nous le savons tous parfaitement, ne peut être, en définitive, que le fruit de la productivité.

Mais la productivité d'un pays n'est pas seulement le jeu des indices, de même que l'allure de la production ne doit pas se traduire uniquement par le simple quotient de deux termes, par ses variations, mais encore par l'amélioration de la qualité de la production et par son adaptation aux besoins essentiels du pays comme au goût du consommateur.

En ce qui concerne la productivité nationale — je dis bien nationale — plusieurs voies nous sont offertes.

La première, c'est la suppression des dépenses inutiles et la substitution de dépenses plus productives à des dépenses moins productives, ce qui implique, entre autres, des moyens tels que les capitaux, les matières premières, la main-d'œuvre ainsi que les transferts dans les aspirations des consommateurs.

Ainsi, la productivité s'entend au sens d'un perpétuel mouvement fait de réalités et de souplesse, d'une adaptation continue au devenir plutôt qu'aux errements du passé et qu'aux contingences du présent.

J'ai déjà développé à cette tribune maints thèmes de cette nature; je reviendrai aujourd'hui sur un seul d'entre eux, celui du plus grand gaspillage d'énergie et de ressources, celui qui est provoqué par l'ascension et le mouvement désordonné de l'agglomération parisienne.

Plus on agite le problème et plus on dit vouloir le saisir, plus, à mon avis, l'objectif s'éloigne. Pour un commencement de mise en ordre, ce n'est pas quelques centaines de milliards d'anciens francs prévus en trois ans pour le district parisien qu'il nous faudrait.

La voirie, les services publics, la circulation, la seule préparation de la rénovation de l'habitat ne réclameraient pas moins de cinq fois plus dans le même temps.

Or, il nous faut bien nous résigner à qualifier d'inadéquates, voire même d'inutiles, des dépenses qui n'atteindront pas leur but, je veux dire des dépenses qui ne se traduiront pas pour la population par une tangible amélioration, tant le processus d'aggravation s'accélère dans Paris et aux abords au regard des efforts entrepris précisément pour le combattre.

Certes, je reconnais avec satisfaction le gros effort fait pour la construction de logements; plus de 80.000 sont livrés chaque année dans la région parisienne; mais la cadence ne devrait pas être doublée pour tenir compte, d'une part de l'accroissement démographique et de l'afflux des provinciaux portant au total le gain annuel de population à 180.000 habitants, d'autre part, de l'état de vétusté et d'inconfort patent du patrimoine immobilier urbain, aussi bien que du surpeuplement intolérable de nombreux appartements de une, deux ou trois pièces ?

Une cadence de construction de 160.000 logements dans la région parisienne ne ferait cependant — j'y insiste — que solliciter des vagues de plus en plus denses de provinciaux vers la capitale, hâtant ainsi, inéluctablement, l'asphyxie finale.

Quels palliatifs trouver à une situation qui apparaît ainsi inextinguible ? On pourrait, sans doute, imaginer beaucoup de choses, par exemple de créer des usines nouvelles là où l'on fait de grands ensembles valant eux-mêmes villes nouvelles. On pourrait aussi imaginer, par voie d'autorité, de transférer des tâches et des familles à l'intérieur de cette vaste agglomération de façon que chacun se trouve finalement tout près de son lieu de travail, de son atelier ou de son bureau, chaque individu devenant ainsi un matricule ou un pion sur l'échiquier géographique du district de Paris. On pourrait encore imaginer un dimanche tournant par quartier ou par groupe de quartiers pour « débouteiller » les routes le dimanche.

Certes, rien n'est impossible, en théorie, si l'on fait appel à la seule imagination, mais on peut douter que de telles idées seraient du goût de tout le monde.

Imagine-t-on cependant qu'on pourra résister longtemps aux pertes insensées de temps et d'argent crues par l'embouteillage rapidement croissant de la circulation ? Alors, faudra-t-il recourir aux solutions de désespoir, aux taxes de plus en plus fortes sur les usagers de la voirie, ou envisager une déchéance plus ou moins rapide de notre industrie automobile française ?

Dans le périmètre même de la ville de Paris, soit sur quelque 85 kilomètres carrés, vivent près de 3 millions de personnes auxquelles s'ajoutent chaque matin plus de 700.000 autres qui viennent y travailler.

A Londres, qu'on se plaît quelquefois à comparer à Paris, la population totale de la grande cité a rétrogradé depuis 1931. Alors que certains paraissent — je dis bien paraissent — se délecter dans la recherche de solutions illusoire pour un Paris de 10 millions, voire de 12 millions d'habitants, alors qu'on fait montre d'un optimisme que je qualifierai de dangereux, j'ai décidé, pour ma part, d'afficher le pessimisme le plus noir et de reprendre inlassablement la proposition que j'ai faite, à titre de simple freinage d'ailleurs, conscient de l'insuffisance même de toute mesure isolée, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque.

Cette proposition, je la rappelle, car elle a été soumise à cette Assemblée :

« Stabiliser la population parisienne à son niveau actuel pendant le remodelage nécessaire de l'ensemble ; offrir aux jeunes ménages de la région parisienne le choix, dans une gamme de centres provinciaux où ils pourront se loger, d'appartements neufs qui leurs seront attribués en toute propriété après cinq ans ; refuser, sauf exception de services publics, dans la région parisienne, l'accès des ménages provinciaux à tous immeubles construits avec l'aide directe ou indirecte de l'Etat. »

Une telle opération, je l'ai déjà démontré, se solderait par un bénéfice net très important pour le budget national et la collectivité.

J'ai déposé un amendement dans ce sens lors du vote en première lecture de la loi instituant le district de Paris. Le Gouvernement, à ce moment, s'y est opposé, arguant que, malgré l'intérêt que pourrait présenter une telle proposition, cet amendement ne trouverait pas sa place dans le texte en discussion. Depuis, rien ! le silence ! Faudra-t-il recourir à une proposition de loi qui risque — vous le savez bien, mes chers collègues — de venir finalement buter sur l'ordre du jour prioritaire de notre Assemblée ?

Ce problème de Paris nous conduit tout naturellement à celui de l'aménagement du territoire dont il constitue en quelque sorte la pièce maîtresse. Les données fondamentales sont connues. A partir de 1963, c'est un supplément annuel d'environ 250.000 jeunes Français et jeunes Françaises qui réclameront des emplois. La France de 1980 aura sans doute une population de 54 millions d'habitants contre 45 millions actuellement. Il n'est pas douteux que la plus grande partie de ce supplément, sinon la totalité, devra aller grossir les villes, mais, nous venons de le dire, Paris excepté.

Pour accueillir cette population, le Gouvernement semble avoir conçu un système de métropoles provinciales, de capitales régionales et de centres provinciaux constitué par l'ensemble des villes aujourd'hui existantes. Je n'ai, pour ma part, aucune objection à ce plan général, à condition toutefois de ne pas reproduire les mêmes erreurs qu'à Paris. Or, déjà, par place — le nombre de nos collègues en font l'expérience en province — on voit apparaître les mêmes difficultés qu'à Paris.

Ainsi, il faudrait « restructurer » certaines villes avant qu'elles aient grandi pour atteindre un stade d'étouffement rejoignant celui de l'ensemble parisien.

Peut-être faudrait-il prendre pleinement conscience qu'une ville ne peut se concevoir désormais sans un réseau d'artères principales de trente, quarante ou cinquante mètres de largeur au besoin, avec des espaces verts étendus, des parcs de stationnement, des immeubles construits en hauteur pour les hôtels, pour les bureaux, pour les administrations, pour les grands magasins par exemple. Quant aux logements, c'est, en fait, en surface et non en hauteur, qu'il faut surtout les développer pour ménager à nos descendants le goût et la joie de vivre.

Lorsqu'on survole à basse altitude la Grande-Bretagne, on ne peut manquer d'être frappé par l'aménagement des villes toutes en surface. Partout, on aperçoit, préparées en attente, voies et avenues desservant les terrains appelés à recevoir villas et constructions résidentielles. Cet exemple me paraît devoir être médité dans un pays comme le nôtre où l'on dispose de trois fois plus d'espace vital que n'en disposent nos voisins européens, qu'ils soient insulaires ou continentaux.

Enfin, d'une manière encore plus générale, je voudrais insister sur la nécessité de construire le logement là surtout où l'on décide d'accroître le peuplement ou l'industrie. Les usines accompagneront ou suivront le logement, si les incitations qu'on doit normalement offrir aux industriels sont équitables et économiquement valables.

On oublie peut-être aussi trop souvent qu'une gamme de plus en plus étendue d'industries permet de porter le travail dans les zones rurales, singulièrement dans les zones les plus peuplées. Il est moins coûteux et plus sain pour la nation de transporter matières premières, produits pour l'équipement et les fabrications vers les usines établies en milieu rural que de transférer défini-

tivement la main-d'œuvre et les familles auprès des usines urbaines ou créées en milieu urbain. (Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.)

C'est d'autant plus important que nous n'échapperons pas à cette vérité, qui s'imposera de plus en plus, d'une mutation massive de l'activité agricole vers l'activité industrielle. Ce que nous voulons éviter, ce qu'il faut que nous évitions, c'est que cette mutation ne soit un exode.

Cet aspect de la productivité m'incite à revenir pendant quelques instants sur le problème agricole, traité d'abondance ces jours derniers.

Le problème est ardu, nous le savons. Il n'est pas près d'être résolu, nous le savons aussi. S'il pouvait être résolu aisément, du moins chez nous, il y a beau temps que les Américains auraient eux-mêmes résolu le leur, car ils se sont appliqués à cette tâche bien avant nous et avec des moyens beaucoup plus puissants.

Or que voyons-nous aux Etats-Unis ? Le revenu net par personne active travaillant dans l'agriculture a été, en 1959, de 960 dollars, tandis que le revenu net par personne travaillant dans l'industrie a été de 2.060 dollars, c'est-à-dire sensiblement plus du double.

Il y a en stock, aux Etats-Unis, plus de 35 millions de tonnes de maïs, 35 millions de tonnes de blé. Plus de 45 milliards d'anciens francs sont immobilisés, sous forme de produits agricoles. Cependant, le nombre d'exploitations agricoles aux Etats-Unis a diminué en cinq ans de 1.100.000 unités, passant de 4.800.000 en 1954 à 3.700.000 en 1959, soit une diminution annuelle de 5 p. 100 ou de 220.000 exploitations.

A l'échelle française, sans prétendre faire une transposition directe, ces chiffres correspondraient pour notre agriculture au transfert annuel de 230.000 personnes actives de l'agriculture vers l'industrie ou les services, alors qu'il est en moyenne ces dernières années de 60.000 tous les ans.

Il conviendrait aussi de tenir compte de l'afflux possible, je ne dis pas probable, en métropole de nombre de familles venant d'Afrique du Nord.

M. Jean Durroux. C'est exact !

M. Maurice Lemaire. Ainsi le chemin est difficile qui mène ou qui peut mener à la parité entre les travailleurs agricoles et les travailleurs de l'industrie. Bien sûr, dans cette tâche, chacun — le Parlement en particulier, le Gouvernement et les dirigeants des syndicats d'exploitants agricoles — est prêt à redoubler d'efforts.

Les principes de ces efforts sont inscrits dans la loi d'orientation agricole à laquelle nous nous sommes tant référés ces jours derniers. On imagine et on proclame que le problème pourra être résolu par les exportations. M. le président Paul Raynaud vient de traiter de cette question. Je suis moins convaincu que lui de cette possibilité ; du moins vais-je l'analyser devant vous.

Considérons les perspectives dans la Communauté économique européenne où nous sommes aux prises avec les difficultés que vous connaissez de réaliser certaines exportations de base vers notre partenaire et voisine, l'Allemagne.

Deux grandes difficultés se présentent, que nous révèlent les statistiques.

On sait, en effet, que la C.E.E. est pratiquement « auto-suffisante », si vous me permettez cette expression, pour les produits laitiers. Pour le blé, les perspectives à long terme sont très peu favorables. La consommation de blé dans l'ensemble des pays de la Communauté restera à peu près égale malgré l'expansion démographique que l'on attend pour les prochaines années. Quant au sucre, la surproduction est chronique dans les pays de la C.E.E. Et je ne parle pas du vin.

Reste surtout le marché de la viande de bœuf. Il en est souvent question dans cette enceinte. On nous annonce l'importation prochaine par l'Allemagne de 50.000 bœufs. Je vous demande d'appliquer ce chiffre au cheptel bovin français qui représente environ 40 p. 100 du cheptel bovin de la C.E.E.

Les statistiques nous enseignent que la C.E.E. offre pour ce marché un degré « d'autoapprovisionnement » de 93 p. 100.

En supposant que la France seule fournisse aujourd'hui les 7 p. 100 manquants, il en résulterait une augmentation de la production française de viande de bœuf de 19 p. 100, compte tenu de l'importance du cheptel bovin national.

En admettant en outre que la main-d'œuvre agricole entre pour 40 p. 100 dans la valeur de la viande de bœuf produite, la rémunération supplémentaire qu'en tireraient les producteurs serait de 7 à 8 p. 100.

Si l'on répartissait ce pourcentage entre l'ensemble de la population agricole, l'amélioration tomberait à environ 2 p. 100.

Cette analyse ne peut qu'inciter à une extrême prudence du Gouvernement, Parlement et responsables de tous ordres de la profession agricole.

Et il me faut bien revenir ici sur ce que j'ai toujours considéré comme la cause principale des difficultés que rencontrent non seulement notre agriculture mais celle de nos voisins et même de tous les pays du monde, singulièrement de ceux qui sont partiellement ou totalement industrialisés : je veux parler de la différence d'accroissement des productivités dans l'agriculture et dans l'industrie.

Les conséquences de cette différence ont été masquées au cours de ces dernières années par les avances étonnantes obtenues par la mécanisation voire par l'automatisation — je ne crains pas d'employer le mot — dans l'agriculture.

Mais le temps de digérer les progrès techniques et les amortissements est venu et c'est une cause de difficultés supplémentaires.

Permettez-moi de relire ce que je déclarais à cette tribune le 3 mai 1960 en exergue au débat sur le projet de loi d'orientation agricole :

« Dans l'économie de notre temps, et ce sera vrai davantage encore dans celle de demain — où va fleurir l'automation — si nous voulons donner à l'agriculteur le niveau social qui lui revient, c'est en termes de salaires qu'il faut compter.

« Dans cette perspective, pour que l'exploitant agricole reçoive une rémunération sociale normale, il faudra que divergent les prix industriels et des services et les prix agricoles.

« Si les prix industriels montent, les prix agricoles devront monter plus vite ; si l'ensemble des prix doit rester stable, il faudra que les prix industriels et les prix des services varient en baisse de façon suffisante pour permettre de donner aux prix agricoles la compensation en hausse que réclame la disparité des productivités propres à chacun des deux grands domaines économiques. »

Depuis cette époque, je n'ai pas changé d'avis. Tout, au contraire, me renforce dans l'opinion que j'exprimais alors et cela me ramène au début de mon exposé d'aujourd'hui.

Il faut que l'augmentation de notre productivité industrielle, comme celle des services, soit suffisante, non seulement pour concourir avec la productivité agricole à une expansion générale du pouvoir d'achat, mais encore pour obtenir des baisses de prix effectives sur de nombreux biens et articles de consommation courante.

Dès lors, la machine économique sera parfaitement équilibrée et nous arriverons ainsi — je reprends, monsieur le ministre des finances, votre expression renversant le propos de M. Marc Jacquet — au véritable équilibre dans le dynamisme.

Sans doute est-il possible, dans une certaine mesure, de maintenir les prix en ouvrant les vannes d'admission de marchandises extérieures par le jeu des droits de douane, bien que ce moyen ne soit pas constamment renouvelable et qu'il ne se situe pas pleinement — du moins, je le crois — dans la ligne du traité de Rome.

Mais mieux vaudrait se lancer sur des voies plus généreuses conduisant notamment à la limitation de la peine des hommes.

On parle beaucoup d'automation. Il me paraît qu'on en fait trop peu. Pourtant, les dépenses d'investissement dans l'automation sont généralement récupérables en moins de trois ans. La mise en place de lignes automatiques peut assurer un accroissement considérable de la productivité, donc un fort abaissement des coûts de production et, par conséquent, des prix.

Je pourrais citer telle fabrication de produits de consommation courante que je connais bien, où la productivité de la main-d'œuvre a augmenté de 200 et même de 300 p. 100 en cinq ans.

C'est là, me semble-t-il, l'un des moyens de se libérer constamment de la pression du plein emploi qui a paru à juste titre vous préoccuper, monsieur le ministre des finances.

La voie de l'avenir s'ouvre ainsi largement devant nous.

Mais notre destin sera celui que nous forgerons nous mêmes.

Trop de plans sont établis ou infléchis sur la ligne du passé alors qu'il faut nous hausser sur la ligne de l'avenir.

Les exemples abondent où il faut opérer par mutation brusque pour construire le futur.

Prenons le secteur des plastiques où règne cette technique étonnante de l'architecture des molécules. Dans le champ de la polymérisation apparaissent de vastes perspectives pour le monde de demain. Des milliers de corps aux molécules géantes ont déjà vu le jour au laboratoire et attendent seulement leur tour pour passer au stade de la production industrielle.

Ce passage, hélas ! deux fois hélas ! n'est pas aisé ! Il demande d'énormes moyens financiers, techniques et technologiques.

Cependant, la production annuelle des plastiques, aux États-Unis, dépasse dès maintenant quinze millions de tonnes, tandis que celle de toute l'Europe n'atteint que 1.500.000 tonnes.

Mais n'annonce-t-on pas la mise en chantier aux Pays-Bas d'une vaste usine destinée à traiter une nouvelle résine appelée à remplacer le métal dans de nombreuses applications ? Un polypropylène a également vu le jour, qui pourra remplacer, dit-on, les matériaux les plus disparates tels que le bois, la fonte émaillée, le verre, l'acier inoxydable, pour ne citer que ceux-là.

J'estime que la question se pose ainsi avec acuité de savoir si, dans ce domaine spectaculaire des plastiques, promis à tant de réalisations, nous allons faire en sorte que notre pays se trouve en Europe, pour une fois, dans le peloton de tête.

Il conviendrait d'ajouter aux aspects que j'ai déjà évoqués bien d'autres problèmes d'importance. Mais le temps m'est compté. C'est pourquoi je me bornerai, pour terminer, à un dernier point, mais combien essentiel, lui aussi : l'enseignement technique.

Améliorer la productivité en supprimant les dépenses inutiles, en renonçant aux investissements moins productifs au profit d'investissements plus productifs, augmenter les investissements publics dans les communications, les logements, le domaine sanitaire, c'est faire preuve d'à-propos et de bon sens.

Préparer l'avenir, rompre, s'il le faut, avec le passé, nous l'avons dit aussi.

Mais comment garantir notre avenir si nous entendons seulement forger les outils sans préparer les hommes ? Or, chacun le reconnaît, l'éducation technique de notre jeunesse ne correspond absolument ni aux besoins actuels ni surtout à ceux de demain.

De toutes parts on voit monter l'inquiétude de nombreux parents qui, dans l'impossibilité de confier leurs enfants à des collèges ou à des lycées techniques qui n'existent qu'en nombre très insuffisant, les envoient encombrer les établissements d'enseignement général qui craquent déjà sous le poids de demandes d'admission pléthoriques.

C'est là, monsieur le ministre, un état de choses qui ne peut pas durer. Dans tel rectorat couvrant quatre départements à vocation industrielle, sur dix-neuf propositions de création ou d'agrandissement d'établissements d'enseignement technique pour 1962, deux seulement pourraient, paraît-il, être retenues. Cet écart mesure l'effort à faire et qu'il faut entreprendre sans tarder. Il y va de l'avenir du pays comme de celui de la jeunesse.

Dans le domaine de l'éducation physique et des sports, M. le Premier ministre a annoncé, lors du débat économique et financier, qu'un vaste programme était décidé. Personne ne s'en plaindra ; au contraire nous nous en félicitons.

J'observerai cependant que s'il nous faut des stades, des terrains de sports et des piscines, il nous faut aussi des écoles pour préparer nos enfants à la vie qui leur est promise. Dans ma pensée, il ne s'agit pas de solliciter un transfert de crédits, mais seulement de m'élever contre les objections éventuelles pour justifier la carence constatée de notre enseignement technique.

De quelles difficultés s'agit-il ? Difficultés d'argent ?

**M. René Laurin.** Les crédits existent.

**M. Maurice Lemaire.** Les crédits existent, tant mieux !

S'ils n'existent pas, il faut écarter délibérément cette objection et alimenter le budget en faveur d'un domaine absolument prioritaire.

Difficultés de trouver des maîtres et des professeurs ? C'est vrai, sans doute, dans une mesure assez large. Mais puisqu'il s'agit de satisfaire coûte que coûte un besoin inéluctable et prioritaire par excellence faisons ensemble un effort de réalisme.

Un vieil adage ne dit-il pas : « Le mieux est l'ennemi du bien » ? Il ne saurait s'appliquer ici avec plus d'à-propos car, grâce à certains moyens que je ne veux pas qualifier de fortune, et, en attendant la formation des professeurs et des éducateurs nécessaires à notre enseignement technique, on pourrait utiliser, par vacations, un personnel enseignant auxiliaire et temporaire. Je sais par expérience que cette possibilité existe.

Notre industrie nationalisée comme notre industrie privée sont peuplées d'hommes de bonne volonté qui ne refuseraient certainement pas de se prêter et de se dévouer, quelques années durant, à cette tâche d'instruction technique d'une jeunesse avide de tenir désormais le rôle qu'attend d'elle la nation, consciente des besoins de l'économie de demain et des compétitions internationales qui nous attendent.

Pour conclure je formulerais le souhait que, sur ce point précis de l'enseignement technique, le Gouvernement donne dans l'immédiat, c'est-à-dire au cours des débats budgétaires,

quelques apaisements réels aux alarmes qui ne sont pas seulement, mesdames, messieurs, les miennes mais certainement aussi les vôtres.

**M. René Laurin.** Très bien !

**M. Maurice Lemaire.** Par ailleurs, pour ce qui est de l'horizon plus vaste de la productivité nationale, où j'ai placé quelques repères principaux, je sais, monsieur le ministre, que nous retrouverons bientôt ces problèmes à l'occasion de la discussion du quatrième plan.

Je souhaite que ce plan nous apporte les satisfactions dont les titres des articles de presse et la radio paraissent justifier l'espoir.

La loi de finances pour 1962 devrait nous donner en quelque sorte la préfiguration de ces efforts et de ces espoirs puisque le Gouvernement déclare dans son rapport économique et financier que les moyens d'action dont il dispose pour conduire la politique économique et sociale figurent dans le budget auquel ils impriment chaque année son caractère particulier.

Quel caractère particulier la mise en exécution du nouveau plan imprime-t-elle au budget de 1962 qui nous est actuellement soumis ? J'avoue que les bases du nouveau départ ne s'aperçoivent pas avec une très grande netteté dans les structures de ce budget. Je reconnais avec satisfaction que ces bases sont bien marquées pour les investissements à caractère social et qu'une impulsion nouvelle sera donnée à la construction des écoles et des hôpitaux.

Mais ces investissements à caractère social et culturel viennent bien entendu en concurrence avec ceux des autres domaines pour s'insérer dans le cadre global des investissements économiques dont le plan prévoit, a-t-on lu dans la presse, une augmentation totale de 28 p. 100 en quatre ans.

Dans ces conditions, je me demande si la part des investissements retenus dans certains de ces autres domaines suffira pour atteindre le niveau de productivité nécessaire à la poursuite des objectifs promis ou souhaitables.

C'est pourquoi ma conclusion sur le niveau de productivité nationale que nous offrent tout à la fois le quatrième plan et le budget de 1962 qui doit en être, comme l'explique l'exposé général, la préfiguration, ne sera que provisoire ou de pure forme, c'est-à-dire, ainsi que je l'ai indiqué au début de mon exposé, académique.

Je fais certes pleinement confiance à la volonté d'action du Gouvernement. Toutefois si l'optimisme qu'il professe est une condition sérieuse, presque nécessaire, de l'épanouissement de la production nationale, car on ne fait rien de grand sans optimisme, je lui demande surtout de penser — je veux dire de ne jamais oublier car je suis persuadé qu'il le pense — que, tout comme le citoyen, l'économie d'un grand pays se nourrit de bonne chère plutôt que de beau langage. (Applaudissements à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Francis Leenhardt.** Mes chers collègues, nous avons entendu un discours de M. le ministre des finances témoignant, comme d'habitude, d'une certaine modération, de son sens des nuances.

Il semble que M. le ministre des finances soit prémuni contre les tentations de l'esprit de propagande et, à cet égard, son exposé a contrasté avec le discours de M. le Premier ministre que nous avons entendu le 3 octobre dernier et qui s'est présenté comme un véritable palmarès de l'œuvre de la majorité.

Je n'ai pas compris ce débat économique et social du 3 octobre ou, plutôt, je pense qu'il a été calculé pour désarmer les mécontents avant qu'on aborde la discussion des projets agricoles. On peut noter que le résultat n'a été que très imparfaitement obtenu. (Rires.)

Mais ce débat était irrationnel à ce moment car il se situait le jour même de la distribution des fascicules budgétaires, c'est-à-dire avant que personne ait pu les analyser.

Aujourd'hui, c'est à la lumière de ces fascicules budgétaires et aussi, heureusement pour nous, des documents internationaux que nous pouvons nous procurer, que je désire réserver la plupart de mes observations au discours d'autoglorification prononcé par M. le Premier ministre le 3 octobre dernier.

Le seul point sur lequel les satisfactions gouvernementales nous paraissent fondées, c'est celui qui concerne les résultats des finances extérieures et l'aménagement qui a été fait par le

Gouvernement de notre dette extérieure. Encore faut-il noter que le Gouvernement n'a que très partiellement le mérite de ces résultats. En effet, nos exportations ont été très largement favorisées par la stabilité relative des prix qui est elle-même, pour une large part, le fruit de la mise en œuvre du Marché commun. Il en est de même pour l'amélioration de nos structures industrielles. Or le traité de Paris est l'œuvre des gouvernements antérieurs et singulièrement du gouvernement Guy Mollet. Je ne crois pas qu'il y aurait aujourd'hui un traité de Paris si, à cette époque, il y avait eu une majorité faite des membres du parti de M. le Premier ministre. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il faut souligner aussi que notre balance des comptes a été favorisée par l'importation du pétrole brut en France. Or les gouvernements antérieurs ont créé l'outil dont le gouvernement actuel recueille les fruits et la grande impulsion pour la mise en œuvre du Sahara a été donnée par le gouvernement Guy Mollet.

Enfin, il faut bien mesurer que le Gouvernement a bénéficié d'une chance exceptionnelle dans la mesure où les travailleurs de ce pays, malgré les sacrifices qu'on leur avait imposés par les ordonnances budgétaires de décembre 1958, ont témoigné d'une très grande patience parce qu'ils étaient dans l'attente d'une solution libérale au problème algérien. Si une tension de plus en plus vive se manifeste maintenant, c'est bien surtout parce que le problème algérien n'arrive pas à son terme, et que les paysans et les travailleurs sont lassés d'une politique qui n'a rien fait pour une redistribution équitable des revenus. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Enfin, dernière observation sur ce point, nos finances extérieures ont été favorablement influencées par un certain nombre de facteurs qui sont étrangers à l'action du Gouvernement. Notre économie a bénéficié, en effet, de la reprise conjoncturelle quasi générale, de bonnes récoltes, de la grève prolongée de la sidérurgie américaine et enfin d'une impulsion exceptionnelle donnée à l'exportation des automobiles. Je rappelle à cet égard que le premier qui a donné cette impulsion fut notre regretté ami, le président Ramadier.

Dans son discours du 3 octobre, M. le Premier ministre a insisté à plusieurs reprises sur le lien existant entre l'expansion économique et le progrès social. Il a affirmé notamment : l'expansion a bien servi le progrès social.

Le Gouvernement peut faire état de quelques progrès dans ce domaine. Il a augmenté les crédits en matière hospitalière ; il a amélioré le remboursement des frais de maladie, mesures que la droite de cette Assemblée avait si violemment combattues lorsqu'elles étaient proposées par des ministres socialistes. Il a fait voter en faveur des exploitants agricoles un régime d'aide sociale dont nous avons dénoncé les malfaçons et que le Gouvernement va modifier lui-même pour tenir compte des protestations que nous avons annoncées à l'avance.

Mais pour apprécier l'effort que le Gouvernement a fait dans ce domaine social, il faut tenir compte des ressources fiscales dont il a disposé. Un rapide calcul permet de mesurer que le Gouvernement a disposé de plus-values fiscales exceptionnelles.

Si nous prenons les recettes fiscales telles qu'elles étaient évaluées dans le projet de loi de finances de 1958, c'est-à-dire 4.695 milliards d'anciens francs, nous voyons que le projet de budget qui nous est soumis atteint un chiffre de recettes fiscales de 6.815 milliards. Le Gouvernement a donc bénéficié, dans ces trois années, de 2.120 milliards de plus-values fiscales.

Alors, il est permis de déplorer qu'il n'ait pas fait son devoir vis-à-vis des vieux, des familles et des jeunes.

En effet, il y a encore 1.500.000 vieux travailleurs qui ne touchent que 9.500 francs par mois après les derniers rajustements, en tenant compte à la fois de la retraite des vieux et de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité, et 300.000 vieillards économiquement faibles ne disposent que de 6.000 francs par mois.

Ce qu'il y a de plus frappant aussi, c'est que le plafond des ressources reste fixé à 201.000 anciens francs par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955. Or, si vous recherchez quelle a été la hausse des prix depuis janvier 1955, vous constatez, d'après le tableau que je trouve dans une statistique de la Communauté européenne, sous le numéro 9, que l'indice des prix à la consommation est passé de 83 à 113, c'est-à-dire qu'il s'est accru de 40 p. 100 pendant cette période. Le plafond des ressources n'a toujours pas été rajusté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Aimé Paquet.** C'est très juste !

**M. Francis Leenhardt.** Je sais bien que le Gouvernement a créé, en 1960, une commission analogue à celle qu'il a instituée

pour la famille. Il lui a donné un délai qui expirera à la fin de cette année. Mais M. le Premier ministre nous a dit l'autre jour, dans son discours, que le Gouvernement étudierait, au début de l'année prochaine, les conclusions de cette commission et que nous en serions saisis dans notre session normale, c'est-à-dire pas avant le mois de mai.

D'autre part, d'après les informations que nous avons sur les travaux de cette commission, nous mesurons qu'elle s'occupe surtout d'une politique à longue échéance pour les vieillards. Eh bien ! il serait extrêmement cruel que nous en restions là. Les vieux ne peuvent pas attendre et il y a un effort à faire, d'ailleurs pour un temps limité, car vous savez que, depuis juillet 1960, les travailleurs bénéficient, après trente ans de cotisation, de conditions de retraite meilleures, ils perçoivent environ 40 p. 100 de leur salaire d'activité. Il n'y a donc qu'un effort de relais à faire, mais il s'impose.

Le syndicat Force-Ouvrière a récemment calculé que, si l'on portait à 15.000 francs les retraites qui sont actuellement de 9.500 francs et de 6.000 francs par mois, comme je viens de le dire, on n'arriverait qu'à une dépense totale de 155 milliards d'anciens francs par an. Le syndicat Force-Ouvrière a calculé aussi qu'en raison des plus-values enregistrées sur les ressources, plus-values que nous avons fait voter à l'époque en posant jusqu'à onze fois la question de confiance, notamment les recettes de la vignette que les indépendants ont si violemment dénoncée, mais dont leur ministre, à peine arrivé au pouvoir, a simplement versé le produit au budget général, c'est en fin de compte un total de 300 milliards qui ont été détournés.

Nous disons alors : commencez donc par en restituer la moitié avant que ces vieillards n'aient disparu dans les privations et dans l'amertume. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En ce qui concerne les familles, je serai plus bref. La commission créée par le Gouvernement a terminé ses travaux. Il paraît qu'elle a conclu à 25 p. 100 de retard. Le Gouvernement a annoncé l'octroi d'un crédit. Nous aimerions en connaître l'affectation. Il semble que le moment soit venu de prévoir en matière d'allocations familiales des taux différents pour les enfants de dix ans et de quinze ans, qui imposent des charges supplémentaires aux familles. Qu'a prévu le IV<sup>e</sup> plan à cet égard ? On entend parler de 6 p. 100 de majoration par an mais, s'il y a une hausse des prix de 3 à 4 p. 100, comme on l'a constaté depuis deux ans, et si la progression des allocations ne suit pas celle des salaires, on va vers une nouvelle dégradation.

J'arrive, enfin, à la question des jeunes. Le problème essentiel est la formation scolaire et universitaire. Le Gouvernement, dans des déclarations officielles, s'est glorifié d'avoir dépassé en valeur absolue et en pourcentage les crédits budgétaires antérieurs.

Mais qu'importe si ce chiffre n'a pas le rapport nécessaire avec les besoins et ne règle pas le problème !

Or tout le monde s'accorde à considérer que la rentrée scolaire a été catastrophique, que l'on manque cruellement de locaux et de maîtres qualifiés. Je ne veux pas alourdir mon exposé en vous citant des chiffres, mon ami Duchâteau les évoquera à cette tribune lors de la discussion du budget de l'éducation nationale.

Mais tous les chiffres montrent que l'on ne fait pas face à la poussée démographique, à l'apport de populations nouvelles, ni aux besoins nés de la création de grands ensembles, de l'allongement de la scolarité et de l'élévation du taux de scolarisation.

Mais quand on mesure l'importance primordiale de l'investissement intellectuel, de la formation scientifique et technique, dans le développement d'une économie moderne, on ne peut qu'être consternés de voir tant de crédits détournés vers des emplois qui servent beaucoup moins la grandeur du pays.

Ce problème capital, comme celui du logement, comme celui de la création d'un million d'emplois, nous ne pouvons le développer aujourd'hui mais nous le reprendrons bientôt à propos de la discussion du quatrième plan.

Je conclus donc sur la question sociale. Contrairement à ce qu'affirme M. le Premier ministre, l'expansion économique n'a pas réellement servi le progrès social et les mouvements sociaux qui ont commencé cette semaine vous apportent précisément le démenti du monde du travail.

Ces mouvements résultent d'une situation dont l'O. E. C. E. a parfaitement discerné le risque puisque dans son rapport de juillet consacré à la France on peut lire ceci : « De fortes tensions peuvent résulter du fait que l'on n'apporte pas une

attention suffisante au problème du partage des fruits du progrès entre tous les éléments qui concourent à la production ».

M. le Premier ministre a beaucoup insisté sur la nécessité d'un certain nombre de disciplines considérées comme fondamentales pour obtenir à la fois l'expansion économique et le progrès social. Il a notamment cité la discipline budgétaire, la discipline des revenus et la discipline des prix.

Je vais très brièvement reprendre ces trois points.

Peut-on vraiment parler de discipline budgétaire devant l'ampleur des accroissements de dépenses en trois ans ?

Le budget de 1958 — dépenses temporaires et dépenses définitives — s'élevait à 5.295 milliards de francs anciens. Celui de l'année prochaine se montera à 7.501 milliards, soit 2.206 milliards d'anciens francs d'augmentation de dépenses, soit 41 p. 100.

Je souhaiterais que le rapporteur général nous donnât un jour prochain une ventilation détaillée de ces augmentations de dépenses pour que nous puissions constater qu'à côté des dépenses légitimes ou même inéluctables, celles qui, telle la force de frappe, correspondent à une conception erronée de la grandeur nationale, ont absorbé beaucoup de ressources. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le rapporteur général a eu raison d'insister sur l'importance sans précédent des reports que l'on n'explique pas par les difficultés techniques de la passation des marchés. Ils sont d'une trop grande ampleur pour que nous ne soyons pas obligés de considérer qu'il existe une volonté systématique de freinage dans la consommation des crédits, volonté qui n'a pas l'excuse d'une trésorerie difficile.

Ainsi, vous avez pu réduire les crédits de paiement, mais, comme le soulignait M. Jacquet, le soin est laissé au budget de 1963 de trouver les ressources nécessaires pour couvrir des engagements qui, eux, sont en progression.

Enfin, sur ce point je suis obligé de contredire M. le ministre des finances et de lui demander des explications complémentaires. Il semble que les prévisions de recettes aient été calculées avec un crayon un peu agile et de façon assez imprudente. En effet, je soulignerai le chiffre suivant : le produit des impôts et monopoles dans la loi de finances de 1961 s'est élevé à 5.555 milliards de francs ; dans la loi de finances de 1962, il s'élève à 6.335 milliards ; le montant des plus-values fiscales escomptées est donc de 780 milliards de francs, c'est-à-dire 14 p. 100 de plus que le chiffre retenu dans la loi de finances de l'an dernier. Même en tenant compte de la hausse des prix que nous voyons, avec beaucoup de crainte, progresser lentement, ces estimations sont inexplicables et anormalement élevées.

Pour conclure sur le chapitre de la discipline budgétaire, je voudrais présenter encore deux observations. Nous estimons qu'il y a plus de facilité que de rigueur dans le fait d'avoir en même temps augmenté les programmes des entreprises nationales et diminué leur part dans la dotation du fonds de développement économique et social. Le budget se trouve ainsi allégé d'environ 60 milliards de francs, mais il reste à ces entreprises nationales à se les procurer. Si elles ne peuvent le faire sur le marché financier, quelle sera la situation ?

Enfin, alors que le budget a pour première mission de présenter l'ensemble des dépenses de l'année à venir, nous sommes assez frappés qu'un certain nombre de charges n'y figurent pas mais seront chiffrées un peu plus tard, malgré leur importance. Je pense en particulier aux dépenses concernant les rapatriés, à certaines dépenses concernant l'agriculture et à certaines dépenses sociales.

Je viens de montrer que nous contestons qu'il y ait eu discipline budgétaire. Est-ce qu'il y a eu discipline des revenus, comme l'affirme M. le Premier ministre ?

Les déclarations de M. Debré sur ce point sont extrêmement significatives. La discipline des revenus ne concerne que les salaires. C'est bien l'état d'esprit que nous dénonçons depuis trois ans. Pour le Gouvernement, seules les hausses de salaires sont sources d'inflation. C'est aux salariés qu'on réserve la sévérité et l'austérité. En fait, les salaires considérés comme des éléments du coût de production ont souvent une incidence faible sur les prix de vente aux consommateurs par rapport à l'importance des marges de la distribution. On s'inquiète beaucoup moins de la hausse des prix qui précède la hausse des salaires et, au besoin, on la provoque. Nous ne manquons pas d'exemples d'initiatives gouvernementales qui majorent des tarifs de services publics.

Quant aux profits, il faut bien constater qu'ils sont hors discipline. Ils sont tabous. On n'en parle pas. Ils évoluent

sans bruit. Ils prennent discrètement une part peu connue mais importante de l'augmentation du revenu national. Nos services statistiques, dont nous savons qu'ils sont insuffisamment armés, paraissent hors d'état de suivre les profits. Dans les tableaux que les annexes budgétaires nous présentent, les profits commerciaux et industriels sont allégrement mélangés aux revenus agricoles. Nous avons de temps à autres de rares éclaircies. Par exemple, dans le tableau 3 des ressources des ménages, nous voyons que l'indice des salaires et traitements va, entre 1961 et 1962, baisser de 109,3 à 108, tandis que le produit des intérêts, des dividendes et des parts va augmenter de 103,8 à 106,5.

Il est temps que le Gouvernement s'aperçoive que la part des salaires et des traitements dans le revenu national n'excède pas 60 p. 100. Il y a donc, à côté, d'autres revenus qu'il a exemptés jusqu'à présent de cette discipline, et les travailleurs le comprennent très bien, qui constatent qu'il y a deux poids et deux mesures, ce qui est une cause de malaise social.

Quand le Gouvernement affirme, dans la conclusion qu'il apporte à son fascicule des comptes prévisionnels de la nation, que les mouvements de salaires doivent être « maîtrisés » — c'est le mot choisi — une image vient à l'esprit pour résumer l'idéal gouvernemental : la camisole de force pour les salaires et la robe de bal pour les profits. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Enfin, y a-t-il eu discipline des prix ? Je crois qu'il est vraiment très difficile de parler de discipline à propos de la politique que le Gouvernement a suivie en la matière. Cette politique a été inaugurée par les ordonnances budgétaires de décembre 1958 qui, aux hausses devant résulter nécessairement de la dévaluation, ont ajouté des hausses volontaires par la suppression des subventions et par la majoration de taxes indirectes. On continue maintenant avec les tabacs, les tarifs de la S. N. C. F. et ceux de la R. A. T. P.

D'autre part, le Gouvernement a pratiqué systématiquement, depuis trois ans, la remise en liberté de prix industriels qui étaient taxés ou sous surveillance, sous le prétexte, d'ailleurs, que cette surveillance était inutile, étant donné que, par la libération des échanges, les importations suffiraient à contenir les mouvements des prix.

Le Gouvernement a pris aussi un certain nombre de responsabilités en autorisant, pour des produits taxés de grande production, des hausses supplémentaires pour dégagement de marges d'auto-financement.

Le résultat est que les prix de gros industriels ont passé de l'indice 100 en 1958 à l'indice 115 en août 1961, d'après le bulletin général de statistiques de la Communauté européenne, n° 9.

Pendant ces trois années, alors que nos prix industriels montaient de 15 p. 100, que se passait-il chez nos partenaires du Marché commun ?

En Allemagne, l'indice, qui était monté à 102, est retombé, au bout de ces trois ans, à 101. Quant à l'Italie et aux Pays-Bas, les colonnes d'indices que vous pouvez lire dans ce document montrent imperturbablement tous les mois le même chiffre d'indice pour les prix industriels : 100, 100, 100, sans aucune modification !

Alors, nous pouvons nous demander ce qui nous reste aujourd'hui du bénéfice de la dévaluation.

Bien sûr, cette hausse des prix industriels a été masquée, dans les indices du coût de la vie, par le fait que, dans le même temps, les prix agricoles étaient stagnants. Les prix agricoles, nous le savons, ont servi d'amortisseurs et de compensateurs pour ces hausses de prix industriels, jusqu'au moment où le monde paysan a explosé. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.) Le rattrapage va donc s'inscrire maintenant dans les indices de la consommation.

Dans son discours du 3 octobre, le Premier ministre a affirmé que la valeur du franc n'avait pas varié depuis trois ans. C'est vrai pour ce qui est de sa valeur externe ; bien sûr, le taux de change du franc n'a pas varié. Mais peut-on dire que la valeur interne du franc n'a pas changé ?

Dans son compte rendu au Président de la République pour l'année 1960, le gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, souligne que l'indice des 250 articles a progressé, du mois de décembre 1958 au mois de décembre 1959, de 6,1 p. 100.

Dans les comptes prévisionnels de la nation pour 1962, le Gouvernement écrit, à la page 12 : « En 1960, l'augmentation des prix à la consommation a été de 3,7 p. 100 ». Et dans ce même document, au tableau V relatif à la consommation des

ménages, nous voyons que le Gouvernement escompte pour 1961 une hausse de 3,2 p. 100 des prix à la consommation. Cela représente une majoration totale de 13 p. 100 des prix à la consommation.

Et il faut souligner qu'il ne s'agit ici que de l'indice des 250 articles, indice qui, ne tenant pas un très grand compte de l'évolution des prix des services, notamment des loyers, se situe à un niveau plus bas que l'indice calculé par l'union des associations familiales ou, par exemple, par le budget C. G. T.-Force ouvrière.

Bien entendu, cette hausse que je viens de chiffrer est antérieure à la poussée revendicative dont nous voyons cette semaine les premières manifestations, lesquelles auront certainement des répercussions sur les prix.

Si le Gouvernement avait vraiment voulu s'accrocher à la stabilité et réaliser cette discipline des prix dont il parle, un moyen s'offrirait à lui : prélever sur les plus-values fiscales considérables que l'expansion lui a données de quoi réaliser un allègement des taxes sur la consommation, taxes cachées dans les prix, mais qui les écrasent pour de très lourds montants, dans notre fiscalité qui est une des plus antidémocratiques d'Europe puisqu'elle donne une prépondérance excessive aux taxes payées par les consommateurs et qu'elle ne réserve qu'une part très faible aux impôts sur les revenus et sur la fortune.

Quand on regarde l'évolution de nos recettes fiscales depuis trois ans, on constate que la part des impôts directs a reculé par rapport au volume global des recettes fiscales. Si l'on tient compte du fait que le versement forfaitaire de 5 p. 100 ne peut pas être classé dans les impôts directs, puisqu'il est incorporé dans les prix, on constate que dans la loi de finances de 1960 les impôts directs représentaient encore 27,4 p. 100 ; la proportion est tombée, dans le budget de 1961, à 26,3 p. 100, et dans la loi de finances de 1962 un nouveau recul la porte à 25,5 p. 100.

Mes chers collègues, la dernière affirmation de M. le Premier ministre que je voudrais relever est que la France serait dans le peloton de tête du monde occidental.

Le Gouvernement sait très bien que nous sommes les traîneurs de l'Europe. Alors, pour apaiser l'inquiétude légitime que nous inspire cette situation, il appelle au secours les références aux économies britannique ou américaine qui, sous des gouvernements conservateurs, au cours des dernières années, ont connu une demi-stagnation. Mais les chiffres qu'il nous est utile de méditer, ce sont ceux de nos partenaires du Marché commun.

Or, dans le bulletin n° 9 de la Communauté européenne, que j'ai déjà cité, nous voyons à la page 21 l'indice général de la production industrielle. Que nous révèle-t-il ? Que pour la référence 100 en 1958, la France, en juin de cette année arrive à 126, les Pays-Bas à 131, l'Allemagne à 133 et l'Italie à 147.

En ce qui concerne le taux d'investissement, c'est-à-dire la formation brute de capital fixe, en pourcentage du produit national brut : en 1960 la France a 17,5 p. 100, l'Italie 21 p. 100, les Pays-Bas 23,6 p. 100 l'Allemagne 24,1 p. 100. D'ailleurs, je crois que ces chiffres se retrouvent dans le rapport déposé hier par notre rapporteur général.

Si l'on rapproche ces chiffres de ceux de 1958, on s'aperçoit que, en deux ans, l'investissement n'a progressé en France, en volume, que de 6,5 p. 100, alors que les chiffres sont de 13 p. 100 pour la Belgique, 22 p. 100 pour l'Allemagne, 24 p. 100 pour les Pays-Bas, 26 p. 100 pour l'Italie.

Enfin, dernier chiffre que je veux citer, ceux de la consommation privée par habitant : en prenant la base 100 en 1953, la France est passée de 118, en 1958, à 119, en 1959, et à 124, en 1960, alors que la moyenne pour l'ensemble du Marché commun se situe à 131, dont 129 en Italie et 146 en Allemagne.

Ainsi donc, en Europe, sous l'angle de la croissance économique, non seulement nous ne sommes pas dans le peloton de tête, mais il serait plus vrai de dire que nous sommes la lanterne rouge.

Dans le bulletin de l'O. E. C. E. consacré à la France, en juillet dernier, on peut lire, page 34, cette affirmation qui mérite de retenir notre attention : « La demande interne a recommencé de se développer en 1960, mais ce développement n'épuise pas les possibilités de l'appareil de production. Depuis l'automne 1960 les progrès de la production sont restés modérés et laissent subsister des marges susceptibles d'expansion ».

Un peu plus loin, rendant hommage à des résultats importants obtenus par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la situation des finances extérieures et l'aïssance du Trésor public, le rapport de l'O. E. C. E. conclut : « La France semble être en mesure d'encourager la croissance économique ».

Je dois dire que l'étude faite par l'Institut de la statistique fait écho à ces observations du rapport de l'O. E. C. E.

L'enquête de l'I. N. S. E. E. faite en juin dernier aboutit aux indications suivantes : 66 p. 100 des entreprises déclarent avoir la possibilité de produire davantage si elles recevaient des commandes supplémentaires. Selon les résultats de l'enquête, et sans tenir compte des investissements en cours, on estime à 7 p. 100 l'accroissement de la production industrielle globale réalisable sans embauche de main-d'œuvre supplémentaire.

Vous me direz : vous trouvez l'expansion insuffisante ; attendez, il va y avoir le quatrième plan.

Mais quelle espérance pouvons-nous avoir par avance dans un plan dont l'efficacité est limitée aux secteurs dans lesquels les entreprises sont nationalisées, parce que ce sont les seuls secteurs soumis à la souveraineté de la nation où on est sûr que les objectifs tracés seront respectés !

Bien sûr, nous pouvons avoir confiance dans la réalisation des investissements financés par des fonds publics, mais nous savons que cela ne représente que 25 p. 100 de l'ensemble des investissements de la nation.

Pour le reste, eh bien ! il n'y aura qu'« ardentes obligations », pour reprendre l'expression de M. le Président de la République, c'est-à-dire une obligation parfaitement facultative et proportionnée à l'ardeur des chefs d'entreprise.

Je sais bien que le discours de M. le Premier ministre a apporté un élément nouveau. M. Debré a fait allusion, en effet, à des dispositions législatives qui permettraient à l'Etat de se substituer aux sociétés privées défaillantes lorsque des objectifs fixés par le plan n'auront pu être librement atteints.

Pour notre part, nous y croirons quand le Gouvernement aura commencé à se préoccuper de mettre un frein à l'immense gaspillage que représente à travers le pays la faculté d'autofinancer n'importe quel investissement.

Dans l'ensemble des investissements de la nation, l'autofinancement a représenté l'année dernière près de 40 p. 100, c'est-à-dire environ 2.000 milliards d'anciens francs. Cet autofinancement, je ne vous apprendrai rien, se fait aux frais des consommateurs, des salariés, de l'Etat, et bien souvent aussi aux frais des actionnaires quand les investissements décidés correspondent à un suréquipement.

Aussi nous affirmons que la réglementation de l'autofinancement, non seulement est une nécessité pour la réalisation du plan, mais qu'elle est encore une des conditions indispensables à la juste répartition des revenus. Mais nous savons bien qu'il n'y a pas de majorité pour une telle évolution dans cette Assemblée. (*Mouvements divers.*)

Le parti de M. le Premier ministre continuera à voter dans ses congrès des résolutions pleines de bonnes intentions, traduisant des velléités d'année sociale ou de dynamisme économique, l'U. N. R. continuera à critiquer le style Pinay en matière économique et financière, mais on restera sur la lancée d'une politique qui demande les sacrifices au monde du travail et réserve ses faveurs aux privilégiés de la fortune.

On continuera à enlasser l'or et à répondre aux revendications qu'il n'y a pas d'argent.

**M. André Fanton.** Vous n'avez jamais entassé l'or, vous socialistes !

**M. Francis Leenhardt.** On continuera à se glorifier du slogan de l'expansion dans la stabilité, alors que depuis plusieurs semaines on a déjà amorcé le dérapage dans le ralentissement. Cela est inévitable, répétons-le une fois de plus, tant qu'on ne substituera pas à l'économie de hasard du libéralisme une économie de volonté. On continuera à s'enfermer dans cette prudence dont Anatole France avait raison de dire qu'elle était la plus vile des vertus.

Et on continuera à négliger de travailler pour l'avenir jusqu'au jour où le pays imposera le changement de cette politique, c'est-à-dire dès qu'on lui rendra la parole. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Valentin.

**M. Jean Valentin.** A la demande de mes amis du groupe libéral européen, je crois utile de vous exprimer, monsieur le ministre, ce que nous pensons du budget de 1962 et, à travers ce budget, de la conjoncture économique et sociale.

Une remarque préalable s'impose. De plus en plus fréquemment dans la presse et jusque dans les documents parlementaires, il arrive que les deux vocables de budget et de loi de finances soient employés l'un pour l'autre.

Il est à remarquer que l'acceptation de l'un et de l'autre n'est plus la même aujourd'hui qu'il y a seulement quatre ou cinq ans et, *a fortiori*, qu'avant la deuxième guerre mondiale, ce qui n'est point fait pour faciliter l'intelligence d'un sujet que sa complexité naturelle et ses accointances avec la politique en même temps qu'avec l'économique et le social rendent déjà singulièrement difficile.

Au début de notre siècle, alors que toutes choses étaient encore simples, le mot « budget » désignait les lois et actes administratifs qui déterminent à l'avance les recettes et les dépenses de l'Etat, de même que des collectivités locales. L'idée de budget était corrélatrice de celle de compte. Selon une définition remontant à 1862 et encore valable après l'occupation, le budget est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles ».

Un décret du 19 juin 1956 a modifié notre conception de la chose en spécifiant, en son article 1<sup>er</sup>, que « le budget de l'Etat prévoit et autorise, en la forme législative, les charges et les ressources de l'Etat ».

L'article 6 précise : « Le budget englobe la totalité des charges et des ressources de l'Etat ».

Par ailleurs, le même décret de 1956 établit la corrélation entre le budget et la loi de finances, dans son article 1<sup>er</sup> : « Le budget est arrêté par le Parlement dans la loi de finances qui traduit les objectifs économiques et financiers du Gouvernement » puis, surtout, dans son article 7 qui stipule que « les dotations du budget sont fixées par la loi de finances ».

L'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances, n'a malheureusement ajouté aucune précision utile aux définitions qu'on vient de voir.

On lit, à son article 1<sup>er</sup> : « Les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ».

Plus loin, il est encore stipulé que la loi de finances a seule vocation pour ouvrir les comptes spéciaux du Trésor, que l'on voit figurer au chapitre des « opérations à caractère temporaire » de l'article 19 du projet de loi de finances pour 1962, et intitulé « Equilibre général du budget ».

L'article 16 de l'ordonnance de 1959 définit quant à lui le budget comme étant « constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'Etat ».

Un évident flottement dans la terminologie, dont nous n'avons donné ci-dessus qu'un exemple, explique que les meilleurs auteurs fassent confusion entre les expressions de « budget » et de « loi de finances », qu'ils emploient indifféremment l'une pour l'autre.

Egalement, il arrive qu'on avance pour montant du budget un chiffre qui ne concerne que le « budget général », lequel ne représente, si paradoxal que cela puisse paraître, qu'un peu moins des quatre cinquièmes de la masse budgétaire.

Ce qu'il est convenu de désigner dans la loi de finances par l'expression de « budget général » n'est en effet qu'un élément des « opérations à caractère définitif » auxquelles viennent s'ajouter les « opérations à caractère temporaire » pour donner finalement la charge budgétaire globale. C'est là un détail de structure qui a bien son importance et qu'on n'a pas toujours présent à l'esprit.

Des confusions regrettables découlent du fait qu'on néglige parfois volontairement d'ajouter toutes les « opérations à caractère temporaire » à celles à « caractère définitif », en vue de fixer le total des charges de l'Etat et l'importance définitive du « découvert du Trésor », ce qu'on appelait « l'impasse » jusqu'à ces dernières années.

A ne tenir compte que des opérations à titre définitif, le plafond des charges budgétaires pour 1962 s'élève à 83,4 milliards de nouveaux francs, et l'excédent des « charges définitives » de l'Etat, à 1,04 milliards de nouveaux francs.

Si l'on apprécie les opérations à titre temporaire selon la ventilation adoptée par le projet de loi — je vous demande de vous reporter à la page 31 de ce projet — le susdit plafond atteint 96,44 milliards de nouveaux francs, faisant ressortir un découvert du Trésor de 6,87 milliards de nouveaux francs.

Ce que l'on appelle dans le projet de loi « découvert du Trésor » est en réalité la somme de l'excédent des charges définitives de l'Etat, 1,04 milliard, et de l'excédent des charges temporaires de l'Etat, 5,83 milliards.

Faute d'une ventilation suffisamment claire des opérations à l'un et à l'autre titre, on a pu lire dans la presse du 3 octobre que l'impasse se montait à 6,87 milliards de nouveaux francs, tandis que, si l'on se réfère à la note d'information sur le budget de 1962 de la commission sénatoriale des finances, on voit apparaître un chiffre de 7,23 milliards de nouveaux francs.

C'est que le total des opérations à caractère temporaire calculé par la commission se chiffre à 6,90 milliards de nouveaux francs au lieu de 13 milliards de nouveaux francs, d'après le projet de loi, et par ailleurs le montant des ressources globales à 83,12 milliards de nouveaux francs comparativement à 89,6 milliards de nouveaux francs.

Dans un tableau comparatif qui vaut mieux qu'une longue explication, on peut montrer les divergences que font ressortir trois estimations également valables en apparence.

En effet, dans le projet de loi de finances, au chapitre des « charges », nous retrouvons aux « opérations à caractère définitif », 83,4 milliards de nouveaux francs.

La commission sénatoriale des finances fait apparaître pour ce même chapitre 83,4 milliards, et la presse a dit 69,2 milliards.

En ce qui concerne le chapitre des ressources et toujours en matière d'opérations à caractère définitif, nous retrouvons : projet de loi de finances, 82,4 milliards ; commission sénatoriale, 82,03 ; presse, 68,16.

Je pourrais poursuivre cette énumération, mais elle est fastidieuse.

Par rapport aux résultats présumés de l'exercice 1961, les résultats estimés de l'exercice 1962 appellent les observations suivantes : pratiquement, pas d'augmentation du découvert du Trésor, nous assure-t-on.

Mais le chiffre de 6.086 millions de nouveaux francs avancé initialement pour le budget de 1961 doit être amendé en fonction des dépenses nouvelles provenant de la loi rectificative du 29 juillet dernier et également en considération des plus-values d'impôts.

On a tout lieu de croire que les prévisions de dépenses budgétaires pour 1962 ne sont pas moins sous-estimées que ne le furent celles du budget précédent, d'autant que les prix intérieurs s'élèvent irrésistiblement et pratiquement davantage que ne le font ressortir des indices trop dociles.

Il faut, en outre, tenir compte d'une augmentation continue des charges civiles et militaires de l'Etat avec, en particulier, un accroissement inévitable des interventions gouvernementales, en progrès de 3.005 millions de nouveaux francs par rapport à 1961 dans le cadre du plan et des aides, en majeure partie improductives, à des pays qui s'adressent à d'autres que nous pour leur équipement et leur ravitaillement de telle façon qu'on doit d'ores et déjà tenir pour assurée l'intervention d'un projet de collectif avant la fin du printemps prochain, à supposer que le risque d'inflation ne s'actualise pas plus tôt.

Déjà, à partir du chiffre global d'environ 96 milliards de nouveaux francs de charges, le budget de 1962 se présente en augmentation de 7.500 millions de nouveaux francs sur celui de 1961, montant qui, fait singulier, est précisément de l'ordre de grandeur de l'impasse. Il l'aurait dépassé bien davantage si le pouvoir n'avait pas eu la faculté de reporter sur 1962 une somme importante de crédits considérée comme devant rester inemployée en 1961.

De la sorte, l'accroissement des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses civiles d'équipement ne dépasse pas 197 millions de nouveaux francs. En réalité, à ce montant devraient être ajoutés les crédits déjà votés et, comme nous venons de le dire, reportés d'un exercice sur l'autre. Grâce à cet article, qui ne saurait s'utiliser indéfiniment, les dépenses d'équipement civiles devraient pouvoir excéder 5 à 6 p. 100, paraît-il, celles constatées cette année, cependant qu'assez spectaculairement les autorisations de programme relatives aux dépenses civiles d'équipement auront progressé de 13,5 p. 100 d'une année à l'autre.

Veut-on d'autres exemples ? La couverture des dépenses globales du fonds routier ne pourra être assurée en 1962 que grâce à un prélèvement de 92 millions de nouveaux francs sur les excédents de recette antérieures, notamment sur les 112 millions de nouveaux francs que le parlement avait maintenus au fonds en 1960, mais qui n'avaient pas été effectivement utilisés.

En raison de l'importance dès maintenant prévisible des crédits antérieurs non utilisés qui seront reportés sur l'année prochaine, les crédits de paiement affectés en 1962 à l'équipement

sanitaire sont en diminution sur ceux de 1961, soit 65 millions de nouveaux francs contre 109.

Dans ce contexte des dépenses ordinaires civiles du budget général dont le plafond des charges est de l'ordre de 43.800 millions de nouveaux francs, les interventions publiques comptent pour près de 18 milliards de nouveaux francs, soit 40 p. 100 des dépenses en question. Cette circonstance mérite de retenir une particulière attention de notre part, d'autant que les interventions économiques représentent à elles seules les trois quarts de la progression des interventions publiques et une charge supplémentaire de plus de 2 milliards de nouveaux francs par rapport à 1961, équivalant à un accroissement de 50 p. 100.

Le principal bénéficiaire de ces nouvelles conditions est l'agriculture, avec le F. O. R. M. A. qui bénéficie de plus de 1,3 milliards, et les céréales, plus de 335 millions.

L'encouragement à la construction qui vient en troisième ligne, après les céréales, ne profite que d'une augmentation d'intervention de 98 millions.

Au total, toutefois, les dotations consacrées à l'équipement urbain passent de 177 millions de nouveaux francs à 298 millions de nouveaux francs.

Il existe une dispersion inadmissible des crédits dans différents postes. Ils se trouvent répartis entre les budgets de l'intérieur, de la construction et des charges communes.

On peut regretter une telle dispersion que l'on rencontre dans bien d'autres cas, notamment en ce qui concerne les moyens mis à la disposition de l'armée et des organismes de sécurité intérieure. En principe, le budget des armées pour 1962 comprendrait 17,3 milliards de nouveaux francs de crédits de paiement dont 5,6 milliards s'appliquent aux dépenses en capital et 7,5 aux autorisations de programmes. Mais ce n'est là qu'une partie des dépenses militaires et de police. Certains éléments figurent au budget de l'intérieur où l'on découvre un crédit supplémentaire d'une soixantaine de millions de nouveaux francs pour création d'emplois et attribution de nouveaux matériels à la sûreté nationale, d'autres à des comptes d'affectation spéciale, d'autres encore à des comptes d'outre-mer. On voudrait bien connaître le montant global de ces totaux partiels.

Il en est de même pour les dépenses des départements et territoires d'outre-mer, de l'administration provisoire des services de la France d'outre-mer, du Sahara et de l'Algérie.

En ce qui concerne notre action financière outre-mer, on peut lire, d'un côté, que les territoires d'outre-mer participent à raison de plus de deux milliards d'anciens francs aux dépenses de fonctionnement du Trésor, que le renforcement de notre action culturelle et sociale dans les Etats africains et malgache nous coûte 28 millions de plus, notre action sociale dans les départements et territoires d'outre-mer, ainsi qu'au Sahara, 5 millions de plus, notre aide à l'enseignement privé en Algérie, encore 10 millions de plus.

Mais nous n'en sommes pas davantage fixés sur ce que, tout bien compté, l'Etat français dépense pour des territoires plus ou moins indépendants de la métropole ou en passe de le devenir et pour des populations ou gouvernements que nous n'intéressons que dans la mesure où nous avons les moyens de les instruire, de soutenir le prix des matières premières dont ils sont producteurs — action dont on ne nous dit pas ce qu'elle nous coûte au total — de nous comporter en fidèles clients et en banquiers complaisants.

Maints comptes ont, comme ceux qu'on vient d'indiquer, besoin d'être regroupés et justifiés. Lorsqu'ils ont, plus ou moins, un caractère commercial, ils appellent la démonstration de leur productivité et de leur rentabilité. Il importe, avant qu'il soit trop tard, de vérifier si toutes les interventions publiques dont nous avons vu le poids approximatif, si tous les investissements effectués directement ou indirectement par le Gouvernement, sont pour le moins utiles, sinon bénéficiaires.

Dans le cadre d'un examen des recettes de l'Etat, plus précisément de ses recettes non fiscales, nous représenterons que le chiffre relatif aux produits attendus des « exploitations industrielles et commerciales » de l'Etat est extraordinairement modeste : 148.310.000 nouveaux francs en 1962 comparativement à 190.686.000 nouveaux francs en 1961.

Plusieurs lignes de ce chapitre ne comportent aucune mention de recettes ou de dépenses, par exemple pour ce qui concerne l'exploitation de services comme les essences, les poudres, les fabrications d'armement, ou encore l'exploitation des manufactures nationales des Gobelins et de Sévres.

L'attention est également attirée par la modicité du poste intitulé « Produits et revenus de titres ou valeurs appartenant

à l'Etat du chef de sa participation financière », autrement dit du revenu du portefeuille de l'Etat : 45 millions prévus pour 1962, exactement la même somme que pour 1961 et 1958. Or, pour cette dernière année, l'indice général des valeurs françaises à revenu variable avait été calculé à 350 ; il atteignait 562 en 1960 et sa moyenne pour les huit premiers mois de l'année en cours s'établit encore à 660, malgré une relative lourdeur depuis le début de l'été.

En revanche, on voit l'Etat tirer de substantiels avantages d'autres secteurs généralement méconnus. En premier lieu, nous citerons les amendes, confiscations et pénalités contraventionnelles de toutes sortes, dont est attendue une recette quelque peu supérieure à 312 millions de nouveaux francs en 1962, laquelle se trouvera grossie de tout l'appoint que représentera la majoration des amendes pour franchissement d'un feu rouge en ville ou usage d'un véhicule à moteur émettant des bruits incommodes ou non antiparasité.

En second lieu, il apparaît que les jeux rapporteront un minimum de 331 millions de nouveaux francs, soit 21 millions en sus de la recette prévue pour cette année. La loterie nationale s'inscrit pour le plus gros chiffre dans ce total, avec 221 millions de nouveaux francs. Viennent ensuite les prélèvements sur le pari mutuel avec 55 millions de nouveaux francs et ceux sur le produit des jeux dans les casinos pour un montant de 45 millions de nouveaux francs.

D'autre part, l'Etat devrait retirer quelque 245 millions de nouveaux francs de deux postes de recettes imprécisés, qualifiés d'« accidentels » et de « divers », soit plus de cinq fois ce que son portefeuille de valeurs mobilières ne lui rapporte.

Le temps qui n'est imparti est insuffisant pour effectuer notre analyse au regard de l'expansion. Aussi me contenterai-je de vous donner connaissance de nos conclusions.

Pour ce qui intéresse l'essor économique, rien ne peut remplacer le dynamisme de l'initiative privée, laquelle, dans une période comme celle que nous traversons, sait prendre ses risques et consentir des sacrifices au service du pays. Il n'est pas question, alors, d'économie concertée, pas même du libéralisme contrôlé. La règle d'or est de laisser libre carrière aux producteurs, de leur faire confiance et de mettre à leur disposition les moyens propres à appuyer leur action, notamment le crédit dans les limites où son élargissement ne peut relancer la spirale inflationniste.

De même, l'Etat doit-il s'imposer des restrictions de dépenses pour alléger une fiscalité en passe de nous conduire à vérifier la fameuse phrase d'Ernest Renan sur les bornes naturelles de l'impôt. Il faudrait songer aux possibilités de l'allègement de la fiscalité en tant que levier de l'investissement. Et comme l'investissement est, à son tour, le levier de l'expansion, on se demande vraiment pourquoi le Gouvernement ne fait pas reposer toute sa politique économique et financière sur une large détente fiscale.

Le budget qui nous est soumis n'apporte rien de neuf en faveur de l'action sociale.

« On n'apporte pas une attention suffisante au problème du partage des fruits du progrès entre tous les éléments qui concourent à la production. » Cette phrase, extraite de la dernière étude de l'O. E. C. E. sur la situation économique en France, résume fort bien la situation.

Des revenus qui vont de 1 à 1.000, des majorations annuelles variant de 2,3 à plus de 11 p. 100 : de telles inégalités ne pouvaient pas ne pas provoquer de violents remous sociaux en 1961, année que l'on avait pourtant qualifiée de sociale.

Rien n'est fait pour améliorer une telle situation dans le budget de 1962.

De l'injustice naît le mécontentement, surtout dans les catégories socio-professionnelles qui ont supporté plus que leur part des charges imposées par la remise en ordre des finances publiques, les salariés et les paysans en particulier. Chez les salariés, on note une nette reprise de l'action revendicative, d'autant plus vigoureuse que nous sommes en plein emploi. Au cours du premier semestre de 1961, 1.230.000 journées de travail ont été perdues, contre 1.070.000 pour l'année 1960. Ont cessé le travail : les fonctionnaires, avec les grèves tourmentées du secteur enseignant et celles des services financiers ; les agents du secteur nationalisé, les ouvriers des industries des métaux.

Les grèves ont été payantes : les enseignants ont obtenu le rajustement de leurs émoluments, l'ensemble des fonctionnaires une accélération du plan de remise en ordre des traitements. Pourquoi attendre l'aiguillon des organisations de travailleurs ?

Les statistiques du ministère du travail signalent une progression du taux des salaires horaires de 1,8 p. 100 pour le premier

trimestre, de 2,2 p. 100 pour le second, en ce qui concerne les ouvriers.

Les statistiques du ministère des finances sont encore plus éloquentes. Pour les huit premiers mois de 1961, le versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires enregistre une progression de 11 p. 100 sur la période correspondant de 1960. Nous sommes loin des 4 p. 100 annuels recommandés par le Premier ministre dans sa lettre au C. N. P. F., recommandation qui ne pouvait s'expliquer que comme la conséquence d'un manque de vigueur de l'activité économique impuissante à mettre sur le marché un volume de produits permettant d'honorer les augmentations de salaires accordées.

Chez les paysans, le mouvement a été plus violent encore, avec l'occupation de sous-préfectures et les barrages sur les routes, dirigé qu'il était par des leaders jeunes et dynamiques ayant dépourillé la séculaire résignation de leurs aînés.

Des idées nouvelles ont fait leur chemin : celle de parité des revenus agricoles avec les revenus des autres catégories de la population ; celle de transferts du revenu national au profit de cette classe déshéritée que constitue la paysannerie ; celle de solidarité avec les autres catégories de producteurs et notamment les ouvriers.

Comme la grève, la jacquerie s'est révélée payante. Les prix des denrées agricoles ont été majorés. Quoiqu'il en soit, ces majorations ne seront que de peu d'effet sur le revenu des agriculteurs, la production ayant été médiocre en 1961.

Alors que ce que les experts de l'O. E. C. E. appellent « le partage des fruits du progrès » aurait dû faire l'objet d'un plan négocié entre les pouvoirs publics et les producteurs, appliqué dans un climat de paix sociale, nos dirigeants ont été, semble-t-il, débordés par la violence des groupes professionnels.

Que peut-il résulter de tout cela ? Que notre économie insuffisamment revigorée pour faire face à cette situation, risque d'en faire les frais : les coûts de production seront, en effet, affectés par les hausses de salaires dans l'industrie ; les majorations légitimes des prix des produits agricoles à la production se répercuteront, amplifiées, au stade du détail tant qu'on n'aura pas mis de l'ordre dans les circuits de distribution.

Il est enfin à craindre que les suppléments de revenus n'excèdent sensiblement les suppléments de biens commercialisés apportés sur le marché. Une inflation larvée ne va-t-elle pas renaître de ses cendres ?

L'analyse des coordonnées budgétaires nous conduit à la même conclusion que la prise de température économique et sociale.

Nous serions d'avis qu'à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 il fût recommandé notamment : d'établir du budget et des lois de finances en général, des définitions qui fixent exactement leur nature, leur objet et leur structure en tenant compte, outre des données classiques — économiques, financières, sociales et politiques — du rôle éminent que joue désormais le plan de développement et de modernisation ; de chiffrer dans un délai qui pourrait être de trois mois à partir de la clôture de l'année budgétaire, le montant des crédits votés reportables sur l'année suivante ; ensuite seraient publiés, à des époques déterminées et particulièrement à l'occasion du dépôt des projets de lois « rectificatifs », des états de l'utilisation de ces crédits, comportant chaque fois l'indication du solde disponible ; qu'à la partie du texte du projet de loi de finances relative aux « exploitations industrielles et commerciales » soit annexé, en face des lignes y consacrées, un tableau des recettes montrant les résultats de l'exercice écoulé, indiquant ceux prévus pour l'exercice en cours et ceux escomptés pour l'exercice auquel se réfère le projet de loi de finances ; de convenir, en vue de la nouvelle pratique des investissements impliquant un plus large recours aux capitaux privés, de mesures fiscales plus libérales en faveur d'un amortissement accéléré des matériels et équipements neufs et comportant l'institution d'un crédit d'impôt destiné à encourager la construction de nouvelles usines ; de stipuler les valeurs en une monnaie de compte invariable, chaque fois qu'il y aura lieu à comparaison entre elles à des époques plus ou moins éloignées ; enfin, d'établir en annexe au projet de loi de finances des tableaux récapitulatifs faisant ressortir les parts respectives de la production agricole et industrielle, des appointements et des salaires payés aux personnels civils et militaires, fonctionnaires et ouvriers de l'Etat, des œuvres sociales et culturelles nationales, des aides de toute nature, singulièrement aux pays de la France d'outre-mer et étrangers, étant fait mention à part des soldes des balances commerciales des années dernières avec ces pays, des dépenses inhérentes à des participations aux diverses organisations internationales auxquelles la France est intéressée.

Mesdames, messieurs, en concluant, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le budget de 1962 va verser sur le marché un supplément de pouvoir d'achat de quelque 7 milliards de nouveaux francs, constitué, pour partie, par des dépenses reproductives. Et il n'est pas prouvé que, comme en 1961, il n'y aura pas une rallonge en cours d'année.

Puisque le Gouvernement ne peut contenir le gonflement de la demande à venir, encore faudrait-il qu'il prenne de toute urgence les mesures propres à accroître sur le marché l'offre d'un volume supplémentaire de production destiné à équilibrer cette dernière. Il a à sa disposition au moins trois instruments qui lui permettent, quantitativement et qualitativement, d'infléchir et de stimuler l'activité économique : le budget, l'impôt, le crédit.

Mais le budget de 1962 semble bien être, une fois de plus, un « budget de routine » — le mot est de M. le sénateur Pellenc, et il est fort juste — dans lequel le pourcentage des dépenses improductives ne cesse d'augmenter. L'impôt, par sa pression excessive, continue à limiter l'essor des entreprises et le crédit sur fonds publics ne profite guère aux entreprises qui pourraient livrer immédiatement le supplément de biens commercialisables susceptible de satisfaire le supplément de demande découlant de l'accroissement des revenus nominaux.

Comment dès lors, si on laisse les choses en l'état, conçoit-on qu'il soit possible de partager l'optimisme officiel sur la stabilité de la monnaie ?

Chaque fois que, pour répondre à des revendications de caractère social, d'ailleurs parfaitement justifiées, en raison des disparités internes qui se sont établies au cours des dernières années dans la situation de nombreuses catégories de la population, les pouvoirs publics accordent des avantages ou des satisfactions, qui ne s'accompagnent pas de mesures propres à développer à due concurrence le volume de la production destinée à honorer les traites ainsi signées, ces pouvoirs publics savent en réalité un peu plus les assises sur lesquelles repose cette stabilité financière qu'ils s'enorgueillissent d'avoir réalisée.

La solution au problème social actuel, sans que soit compromis dangereusement l'équilibre financier, réside uniquement dans la mise en œuvre de tous les moyens propres à accroître encore le rythme de la production qui — il ne faut pas l'oublier — était près du double du rythme actuel dans les dernières années de la IV<sup>e</sup> République.

C'est dire que la marge d'accroissement possible est encore considérable. Il appartient donc à l'Etat de donner l'impulsion nécessaire à une expansion plus vigoureuse, en réduisant ses dépenses improductives pour accroître les investissements publics, en allégeant les charges fiscales qui pèsent trop lourdement sur certains secteurs de la production, en ouvrant plus largement le crédit aux petites et moyennes entreprises, qui sont, pour la plupart, au nombre des plus intéressantes, car, situées au bout de la chaîne de la production, elles fournissent des biens immédiatement commercialisables.

Faute de s'engager dans cette voie, l'année 1962 menace d'être lourde d'incertitudes, et le quatrième plan ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ballanger.

**M. Robert Ballanger.** Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1962 est présenté par le Gouvernement comme celui de l'expansion maintenue et de la stabilité protégée et l'annexe au rapport économique et financier s'attache à montrer l'essor de la production française, la progression des revenus, l'ampleur des investissements, le développement du commerce extérieur.

A en croire les auteurs de ces documents, notre pays connaîtrait une prospérité sans précédent et se placerait au tout premier rang des grandes puissances mondiales.

Mais il n'est pas possible à l'économie française de supporter à la fois les frais de la guerre d'Algérie, le maintien sous les drapeaux, pendant vingt-huit mois, des jeunes soldats incorporés à l'âge de dix-neuf ans.

Les autres dépenses militaires, qui tiennent à la fois à la politique agressive de l'O. T. A. N. et à la création d'une force de frappe atomique, s'opposent à la modernisation de l'appareil de production et à l'augmentation du niveau de vie de la grande masse des travailleurs des villes et des campagnes.

A vrai dire, les progrès de l'expansion de l'économie, enregistrés par les statistiques officielles, ont été obtenus par une surexploitation de la classe ouvrière, l'aggravation de la situa-

tion des petits et moyens paysans, l'amointrissement des conditions d'existence des classes moyennes.

Il est, par exemple, incontestable que le pouvoir d'achat des salaires horaires pour la plupart des salariés de l'Etat et des entreprises privées est inférieur de 30 à 35 p. 100 à ce qu'il était en 1938.

Au surplus, l'hymne au redressement ne peut cacher la réalité, le déclin économique relatif des forces économiques du capitalisme français. Si l'on prend comme base de comparaison les années 1913 et 1929, où l'activité économique fut à peu près identique en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie et aux Etats-Unis, aucune illusion ne peut subsister.

Pour la production de l'acier, en 1913 et en 1929, la France venait au quatrième rang dans le monde ; elle était précédée par les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; elle devançait de très loin l'Italie et le Japon. Actuellement, la France est descendue au cinquième rang des pays capitalistes après les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon et au septième rang dans le monde, si l'on tient compte de l'Union soviétique et de la Chine populaire qui étaient très en retard sur notre pays en 1929.

J'ajoute qu'en 1949, la France produisait autant d'acier que l'Allemagne de l'Ouest, mais que depuis elle a été dépassée par celle-ci et que l'écart ne fait que croître.

De 1952 — date d'application de la Communauté européenne du charbon et de l'acier — à 1960, la part de la production française dans l'Europe des Six est tombée de 26 p. 100 à 23,5 p. 100, tandis que celle de l'Allemagne de l'Ouest avec la Sarre passait de 37,8 p. 100 à 46,76 p. 100, et que la part de l'Italie progressait de 8,4 p. 100 à 11,2 p. 100.

Je pourrais multiplier les exemples, je n'en ajouterai qu'un.

La production d'automobiles en France était en 1929 inférieure de 95 p. 100 à celle des Etats-Unis, mais supérieure de 3 p. 100 à celle de l'Angleterre et de 99 p. 100 à celle de l'Allemagne. En 1960, la production française d'automobiles reste inférieure de 82 p. 100 à celle des Etats-Unis, de 24 p. 100 à celle de la Grande-Bretagne et de 33 p. 100 à celle de l'Allemagne.

Mais le Gouvernement prétend qu'avec le quatrième plan l'ensemble de la production nationale française va faire un bond sensible, 24 p. 100 en quatre ans, et M. le commissaire général au plan n'a pas craint de dire, dans sa conférence de clôture du cycle d'études de l'institut d'administration des affaires : « Le quatrième plan sera une étape modeste vers la société de l'opulence ».

Notons en passant que ce plan, dont M. le ministre des finances disait le 5 octobre à cette tribune qu'il définirait l'ensemble de la politique du Gouvernement et qu'il se distinguerait — je cite — « par la valeur de sa rédaction et la noblesse de son inspiration », n'a pas encore été soumis au Parlement, bien qu'il serve de base au projet de loi de finances pour 1962.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Il le sera, bien entendu.

**M. Robert Ballanger.** Je constate, monsieur le ministre, que nous discutons du projet de budget pour 1962 qui prend appui sur le plan et cela avant même que le plan ait été soumis au Parlement.

C'est une constatation qu'il fallait faire devant l'Assemblée.

Notons que la planification économique est irréalisable en régime capitaliste, puisque celui-ci est fondé sur la propriété privée des principaux moyens de production et d'échanges, l'anarchie de la production, la recherche du profit maximum et que, en outre, le développement inégal du capitalisme modifie en permanence les rapports de forces entre pays impérialistes.

Pourtant le pouvoir, afin d'abuser l'opinion publique, agit l'oripeau de la planification, de l'opulence ! Dans le même temps, aussi bien M. le Premier ministre que M. le ministre des finances insistent sur la nécessité de maintenir la rigueur budgétaire, l'effort de travail, la sous-rémunération.

On comprend ce que parler veut dire.

Le capitalisme monopoliste d'Etat cherche à atteindre les objectifs qu'il s'assigne en accentuant la politique de régression sociale, en renforçant l'exploitation des ouvriers et des employés, en éliminant les petits et moyens paysans, en concentrant l'appareil de distribution et en imposant à la grande majorité des travailleurs de la fonction publique, des cheminots, des mineurs et des autres salariés du secteur public, des conditions de vie plus que médiocres.

Quant aux vieux travailleurs, tant pis si certains doivent vivre avec moins de trois nouveaux francs par jour.

Le coût de la vie augmente, les prix de détail des denrées alimentaires, de la viande, atteignent des niveaux records, encore jamais atteints et l'on sait que plus les ressources d'une famille sont faibles, plus la part relative des ressources qu'elle consacre à sa nourriture est élevée.

Ce sont donc les familles ouvrières qui supportent le plus durement la hausse des prix des denrées alimentaires.

Pour le pouvoir, ce ne sont là que des « péripéties » dans l'accomplissement d'une politique de grandeur.

Pas de relèvement substantiel du pouvoir d'achat des travailleurs et des vieux, pas d'amélioration notable des traitements, salaires, pensions et retraites, accumulation accrue des profits des sociétés capitalistes, essor de la banque et de la bourse, poursuite de la guerre d'Algérie, résistance acharnée à la détente internationale, au désarmement et, par voie de conséquence, augmentation constante des dépenses militaires; tel semble être et tel est en vérité le credo du pouvoir.

Tout naturellement, cette politique s'exprime dans le projet de loi de finances pour 1962. Sans doute, devant les manifestations de colère des masses paysannes, le budget de l'agriculture est-il en augmentation de 38 p. 100, mais son total ne représente guère plus de 3 p. 100 des 69.196 millions de nouveaux francs des dépenses du budget général. Même si l'on tient compte des crédits figurant au budget du ministère des finances, à la section des charges communes, les dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture ne représentent guère que 6 p. 100 de l'ensemble des charges du budget général.

Encore convient-il de noter que, pour contribuer au financement de l'allocation complémentaire des anciens exploitants agricoles, le Gouvernement propose de relever de 15 à 24 nouveaux francs la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants.

Sans doute aussi le budget de l'éducation nationale est-il en progression de 15 p. 100 environ sur celui de l'année 1961, mais les dépenses ordinaires et les crédits de paiement des dépenses en capital ne dépassent guère 9 milliards de nouveaux francs, ce qui équivaut à 13 p. 100 environ des charges du budget général.

Quand on connaît l'ampleur des besoins en maîtres et en locaux, les conditions lamentables dans lesquelles s'est effectuée la rentrée scolaire du 15 septembre, la misère de l'enseignement technique — M. le ministre de l'éducation nationale ne reconnaît-il pas lui-même, dans un hebdomadaire patronal, que, l'an dernier, 60.000 jeunes n'ont pu entrer dans l'enseignement technique ? — on peut bien dire que l'insuffisance des crédits de l'éducation nationale relève d'un choix délibéré: sacrifier l'instruction et la formation de la jeunesse pour la placer sous la coupe du patronat, soit sous la férule de l'armée.

Malgré la pauvreté de l'équipement scolaire, le Gouvernement veut priver les collectivités locales d'une partie des ressources qu'elles tiennent de la loi du 28 septembre 1951, puisque l'article 56 du projet de loi de finances prévoit un prélèvement sur les fonds, effectué dans chaque département par le préfet, afin d'améliorer l'équipement matériel des anciens cours complémentaires qu'on appelle maintenant collèges d'enseignement technique. En revanche, l'enseignement privé a les faveurs du pouvoir pour cet enseignement: 300 millions de nouveaux francs vont s'ajouter, en 1962, aux 200 millions inscrits dans la loi de finances pour 1961, sans préjudice des 9 millions de nouveaux francs supplémentaires figurant au budget de l'agriculture pour l'aide à l'enseignement agricole privé.

Le Gouvernement alléguera aussi peut-être qu'un effort a été fait en ce qui concerne la recherche scientifique, la santé publique et la revalorisation des traitements des fonctionnaires. Certes, les crédits affectés à la recherche scientifique semblent en augmentation de 112 millions de nouveaux francs. Cependant, une partie de ces crédits sera consacrée aux études spatiales, c'est-à-dire, en définitive, à des études pour des fins militaires.

S'agissant des crédits du ministère de la santé publique, si les dépenses ordinaires sont en progression de 205 millions de nouveaux francs, il reste que les crédits de paiement sont en diminution de 44 millions de nouveaux francs par rapport à 1961 et que l'ensemble du budget de la santé publique ne représente que 2 p. 100 des charges du budget général. Il ne comporte aucune majoration de l'aide sociale pour les vieux, les aveugles et les grands infirmes.

Quant à la fonction publique, nous aurons l'occasion d'y revenir dans la discussion des charges communes, mais on peut bien

dire qu'au titre des mesures nouvelles, on relève, au budget général et au budget annexe des postes et télécommunications, des crédits supplémentaires de 1.648 millions de nouveaux francs destinés à couvrir d'une part, des mesures générales de revalorisation applicables aux fonctionnaires civils et militaires en activité et en retraite ainsi qu'aux pensionnés et mutilés de guerre, d'autre part, les mesures de revalorisation particulières décidées par le Gouvernement pour le personnel enseignant et le personnel militaire.

Les premières de ces dépenses résultent en partie de la traction, en année pleine, du relèvement du traitement de base, de l'amélioration de la situation des catégories C et D intervenue dans le courant de 1961, de la majoration de 1 p. 100 applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Mais il faut bien observer que, compte tenu de ces mesures, le traitement mensuel minimum de l'agent de service ne sera que de 413,64 nouveaux francs au lieu des 500 nouveaux francs réclamés par toutes les organisations syndicales.

Le solde de ces crédits est constitué par une provision qui serait, dit-on, destinée à faire face à des mesures en cours d'élaboration. Mais quelles sont ces mesures? Quel sera le plan de revalorisation des traitements et rémunérations de la fonction publique pour 1962? Nul ne le sait et le Gouvernement se garde bien d'en discuter avec les représentants des organisations syndicales. Peut-être, au cours du débat, devra-t-il préciser ses intentions à ce sujet; en tout cas, je le souhaite. De toute façon, cette provision correspond à peine à une revalorisation de 3 p. 100 des rémunérations en 1962, ce qui est vraiment insuffisant.

En ce qui concerne le logement, dont la crise est loin d'être terminée — il manque en France 6 millions de logements — l'effort réalisé est encore trop modeste. En effet, si le total des autorisations de prêts aux organismes H. L. M. — autorisations de programmes — s'élève à 2.620 millions de nouveaux francs, 400 millions correspondent au programme triennal de construction de 35.000 logements prévu par l'article 44 de la loi de finances rectificative votée en juillet 1961.

Les versements des prêts sont fixés à 2.450 millions de nouveaux francs, au lieu des 2.380 millions envisagés par la loi de finances de 1961, soit 70 millions de nouveaux francs d'augmentation. Mais on ne peut pas oublier que la loi de finances rectificative du 27 juillet 1961 avait majoré de 50 millions de nouveaux francs les crédits de paiement primitivement prévus pour 1961. On se demande, dans ces conditions, comment pourra être atteint l'objectif défini par M. le ministre de la construction, le 8 octobre, à Blois et selon lequel le rythme annuel de la construction d'H. L. M. de type locatif serait porté, dans les années à venir, de 75.000 à 120.000.

Sur ce point, on voudrait des explications, car, en définitive, des crédits nous rassureraient davantage que les promesses faites par le ministre dans ses discours dominicaux. Dans son allocution radio-télévisée du 29 août 1961, M. le Premier ministre déclarait ce qui suit:

« La nation a de lourdes tâches. Nous avons commencé et nous devons poursuivre la modernisation de notre appareil militaire. Inutile de parler d'Occident, inutile d'évoquer la solidarité européenne, si une nation comme la France renonce à faire un effort qui ne soit pas l'effort d'hier, mais l'effort d'aujourd'hui et de demain, à une époque où la technique et la science bouleversent les exigences de la défense nationale. Au surplus, demain comme hier, il faut d'abord compter sur soi. Nous avons d'autres charges: l'Algérie... »

On ne peut être plus clair: la politique de guerre froide qui est celle du pouvoir, la force de frappe atomique, les exigences colonialistes en Algérie coûtent cher.

Officiellement, les dépenses militaires sont fixées pour 1962 à 17.274 millions de nouveaux francs, soit 457 millions de nouveaux francs de plus qu'en 1961. Mais si l'on tient compte des crédits qui sont inscrits aux budgets du ministère des finances — charges communes — des affaires algériennes, du Sahara, des travaux publics et de ceux qui figurent aux services du Premier ministre — services généraux et état-major de la défense nationale — les dépenses militaires avoisinent 22 milliards de nouveaux francs, soit à peu près le tiers des charges du budget général.

En effet, sur les crédits de paiement affectés aux recherches spatiales, au fonds de développement de la recherche scientifique et technique, et à l'énergie atomique, qui s'élèvent à quelque 1.200 millions de nouveaux francs, une part importante est destinée à la « modernisation de l'appareil militaire » dont parlait M. le Premier ministre dans le discours que j'ai rappelé tout à l'heure.

Rapprochons quelques chiffres : 13 p. 100 des charges du budget général pour l'éducation nationale ; 2 p. 100 pour la santé publique ; 32 p. 100 pour la guerre ; je trouve qu'ils sont suffisamment éloquents pour caractériser un pouvoir qui, d'autre part, s'oppose autant qu'il le peut à l'amélioration sensible du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles et qui condamne 3 millions de vœux à la mort lente.

Voilà ce qu'il en est de « l'expansion maintenue et de la stabilité protégée » dont parle le Gouvernement en présentant son projet de budget pour 1962.

La mystification n'est pas moindre en ce qui concerne les recettes budgétaires. M. le ministre des finances et M. le secrétaire d'Etat au budget clament, avec une force qu'ils voudraient persuasive, qu'avec le découvert de 7 milliards de nouveaux francs jugé acceptable l'équilibre budgétaire est réalisé sans faire appel à de nouveaux impôts.

Voyons ce qu'il en est en réalité.

D'abord, les affirmations du Gouvernement comportent au moins trois inexactitudes.

D'une part, le projet de loi de finances pour 1962 prévoit l'imposition des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de terrains à bâtir et la reconduction, avec abaissement du taux à 6 p. 100, de la taxe complémentaire.

A propos de cette dernière disposition, je signale qu'elle provoque à juste titre la protestation des contribuables qui y sont assujettis. En effet, l'article 22 de la loi du 28 décembre 1959 est formel ; il stipule que, « à titre temporaire, il est établi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958 et au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1962, une taxe complémentaire... ». Par conséquent, à date du 1<sup>er</sup> janvier 1962, cette taxe doit être supprimée et je m'étonne que la commission des finances ait accepté cette violation d'un texte légal. d'un engagement pris. En tout cas, il s'agira bien là d'un impôt nouveau.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Monsieur Ballanger, ce qu'un texte législatif a fait, un autre texte peut le refaire.

**M. Robert Ballanger.** J'entends bien, monsieur le ministre des finances, mais alors comment expliquez-vous votre affirmation : il n'y a pas d'impôts nouveaux.

Il y a un impôt nouveau puisque la loi prévoit que cet impôt doit cesser à la date précise du 1<sup>er</sup> janvier 1962. Dans la mesure où un autre texte législatif reconduit cet impôt, il s'agit évidemment d'un impôt nouveau et votre affirmation est inexacte. C'est ce que j'ai essayé de démontrer.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je l'ai moi-même dit et souligné dans mon discours d'ouverture du débat mais, dans la mesure où la taxe nouvelle doit être au taux de 6 p. 100 alors qu'elle est présentement au taux de 8 p. 100, on ne peut dire ni qu'il y ait un impôt nouveau ni qu'il y ait augmentation de l'impôt.

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le ministre des finances, je crois que votre affirmation mérite vraiment d'être contestée.

Je l'ai dit : un impôt qui, légalement, devait cesser d'exister à la fin de décembre 1961 et qui est repris par le Gouvernement, au taux de 6 p. 100, représente pour les contribuables un impôt nouveau qui apporte des ressources nouvelles à l'Etat.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister.

D'autre part, deuxième inexactitude. Tout le monde sait que le Gouvernement s'apprête à majorer le prix du tabac et des cigarettes. Ce n'est pas là un impôt direct mais un impôt indirect qui rapporte une somme coquette à l'Etat.

Enfin, personne n'ignore que le projet de loi portant aide aux rapatriés comporte un article selon lequel son financement devra être assuré avant la fin de l'année ce qui signifie que des taxes ou des impôts nouveaux seront également demandés par le Gouvernement.

Mais ce n'est pas tout. L'évaluation des recettes du budget général pour 1962 fait ressortir par rapport à celles du budget pour 1961 une augmentation de 5.500 millions de nouveaux francs. C'est donc une masse supplémentaire de rentrées fiscales d'un montant au moins égal à ce chiffre qui est attendu du contribuable.

Le Gouvernement prétend que c'est le résultat à la fois de l'expansion économique et de la hausse des prix.

Il serait plus exact de dire que, le système fiscal français étant fondé surtout sur les impôts indirects, jamais le pourcentage des impôts indirects dans les recettes de l'Etat n'a été si fort ; il atteint, il dépasse cette fois les deux tiers des recettes fiscales

— ces impôts indirects se répercutent directement et intégralement sur les prix et, ces derniers étant constamment en hausse, ce sont les consommateurs, dont la grande masse sont des salariés et des retraités, qui en supporteront principalement la charge.

D'ailleurs, si l'on classe les recettes fiscales de 1962, évaluées à 63.400 millions de nouveaux francs, selon leur origine : revenus, consommation et fortune, on constate que les recettes à provenir de l'impôt sur les revenus représentent 27 p. 100, celles à provenir des impôts sur la consommation 68 p. 100, celles à provenir de la fortune 4 p. 100. C'est-à-dire que les impôts indirects atteignent, avec 43.202 millions de nouveaux francs, un niveau inégalé jusqu'à maintenant.

C'est là, d'ailleurs, un des aspects de la fiscalité écrasante du pouvoir et du renforcement de l'inégalité de la répartition des impositions. De 1958 à 1962, si les recettes fiscales ont progressé de 18.620 millions de nouveaux francs, soit 40 p. 100, les impôts indirects se sont accrus de 48 p. 100, alors que, dans le même temps, le produit national brut passait de 239 à 324 milliards de nouveaux francs, aux prix de 1961, soit une augmentation de 35 p. 100.

Mais, toujours pendant la même période, le produit de l'impôt sur les sociétés s'élevait de 4.942 millions à 6.300 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire de 20 p. 100, malgré les profits considérables réalisés par les sociétés capitalistes.

Récemment, un hebdomadaire financier a publié une étude sur les 500 premières sociétés françaises industrielles et les 50 premières sociétés commerciales qui publient leur bilan. D'un calcul rapide, il résulte qu'en 1960, pour environ 45 milliards de nouveaux francs de capitaux propres — capital social plus réserves et provisions accumulées — ces sociétés ont réalisé, après dotation aux amortissements et provisions, y compris les provisions pour l'impôt sur les sociétés, des bénéfices nets d'au moins deux milliards de nouveaux francs. Il s'agit là des bénéfices avoués auxquels il faudrait ajouter, pour avoir une idée exacte des profits réels, toute la gamme des privilèges fiscaux dont elles jouissent.

Ainsi, la charge fiscale est supportée essentiellement par la classe ouvrière et les classes moyennes des villes et des campagnes par le moyen des impôts indirects.

D'autre part, l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui a remplacé la surtaxe progressive est surtout un impôt sur les salaires et les traitements, le crédit d'impôt atténuant à peine la suppression de l'abattement à la base, puisque traitements, salaires et pensions représentaient en 1959, date des dernières statistiques officielles publiées, 72 p. 100 des revenus imposés et 60 p. 100 du produit total de l'impôt.

En dépit des « allègements fiscaux », des modifications du barème, les travailleurs qui, par leur action, ont arraché en 1961 des augmentations de salaires, se verront imposés sur le revenu en 1962 plus fortement que l'année précédente alors que le pouvoir d'achat, lui, n'a pas été augmenté.

Cependant, le Gouvernement, dont l'imagination est fertile, a recours à d'autres procédés pour assurer l'équilibre budgétaire sur le dos des travailleurs.

C'est ainsi qu'il a maintenu à 3.050 millions de nouveaux francs le montant des prêts du Fonds de développement économique et social. Or, on sait que les dépenses d'équipement des entreprises nationales auxquelles contribuent concurremment avec d'autres ressources les prêts de ce fonds sont en augmentation sensible du fait de la hausse du prix de l'acier. Elles devront donc être couvertes en partie par une participation croissante du marché financier. L'autre partie sera demandée aux usagers par la voie d'une augmentation des tarifs.

D'ores et déjà, on annonce, pour les tout prochains mois, une hausse de 6,5 p. 100 des tarifs voyageurs de la S. N. C. F., de 8 p. 100 du carnet de tickets du métro et des autobus de la R. A. T. P. Dans quelques mois, interviendra une nouvelle hausse des tarifs marchandises de la S. N. C. F., résultant du plan de déperéquation recommandé par le rapport Rueff-Armand. Enfin, en dépit des démentis, on peut craindre une hausse de prix du charbon, du gaz et de l'électricité.

Monsieur le ministre, je vous vois faire un signe de dénégation. Je serais heureux que cette dénégation prenne une forme verbale. Mais, dans la conjoncture actuelle, les bruits qui circulent avec beaucoup de force laissent prévoir cette augmentation. Si vous démentez ces bruits et si vous déclarez que, dans toute l'année 1962, il n'y aura pas d'augmentation de ces prix, j'enregistrerai votre déclaration avec satisfaction.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Monsieur Ballanger, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Robert Ballanger.** Volontiers.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous remercie de me permettre de vous interrompre une troisième fois.

Si vous le permettez, je ferai une mise au point à ce sujet dans ma réponse globale demain matin.

**M. Robert Ballanger.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Cette cascade de hausses en perspective en entraînera de nouvelles ; elle abaissera encore le niveau de vie de l'ensemble des travailleurs.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que je voulais présenter, au nom des élus communistes, dans la discussion générale du projet de loi de finances pour 1962.

Je me suis efforcé de montrer que ce projet est le reflet de la politique rétrograde du pouvoir, politique qui suscite le mécontentement et l'inquiétude de la classe ouvrière, des paysans travailleurs, des classes moyennes urbaines et des démocrates.

S'il est vrai que le Parlement est confiné dans un rôle effacé, que le choix des grandes orientations échappe en fait à sa compétence, que, trop souvent, les débats ouverts sur des communications du Gouvernement se terminant sans conclusion, le Parlement a du moins, par son vote sur l'ensemble de la loi de finances, le moyen de se prononcer sur la politique du pouvoir.

C'est pourquoi ceux qui, dans cette Assemblée, condamnent cette politique, les républicains, doivent signifier leur volonté de rétablir et de renouveler la démocratie en rejetant, comme nous le ferons nous-mêmes, le moment venu, le projet de loi de finances pour 1962. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436). Discussion générale et première partie (rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)